

PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 16 NOVEMBRE 2023

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 16 NOVEMBRE 2023

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 81

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLIARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR. Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALICERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

ETAIENT REPRESENTES:

M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, Mme Valérie BATTESTI ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, M. Philippe BERNARDI ayant donné pouvoir à Mme Edwige MARINO, Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Christine SINQUIN, M. Amaury CHARRETON ayant donné pouvoir à M. Yannick CHENEVARD, Mme Corinne CHENET ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Corinne JOUVE ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GENETELLI, M. Philippe LEROY ayant donné pouvoir à M. Anthony CIVETTINI, Mme Geneviève LEVY ayant donné pouvoir à Mme Virginie PIN, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. Yann TAINGUY ayant donné pouvoir à M. Robert CAVANNA, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

ABSENT:

Mme Rachel ROUSSEL
Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 20237
N° 23/11/001 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EXERCICE 20237
N° 23/11/002 PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - DEBAT13
N° 23/11/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023 20
N° 23/11/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 202320
N° 23/11/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 202321
N° 23/11/006 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 202321
N° 23/11/007 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 202321
N° 23/11/008 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 202322
N° 23/11/009 BUDGET ANNNEXE TRANSPORTS - FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS22
N° 23/11/010 MODALITES DE PRISE EN CHARGE COMPTABLE DES REMBOURSEMENTS DE DEPENSES EFFECTUEES PAR LE SYMIELECVAR POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE23
N° 23/11/011 23DSP04 CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS- TRAITE DE PLAGE LOT 1
N° 23/11/012 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DES ARTS A TOULON24
N° 23/11/013 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT ATELIERS VOIRIE LAGOUBRAN A

N° 23/11/014 RELATIVE A LA REQUALIFICATI HYERES	N PROGRAMI ON DE LA	MATION RD 559	PLURIANI ALMANA	NUELLE RRE SUI	DE L'O	PERATION COMMUNE	N DE
N° 23/11/015 RELATIVE A LA REQUALIFICATI SUR LA COMMU	N PROGRAMI ON ET D'ELA	MATION RGISSE	PLURIANI VIENT DE	NUELLE L'AVENU	DE L'O E HENF	PERATION	N DE
N° 23/11/016 CREDITS DE PA L'ILOT MONTET		JRIANNU	ELS RELA	ATIVE A	L'AMEN	AGEMEN	T DE
N° 23/11/017 DE L'AUTORISA D'ECHANGES M		OGRAMM	IE RELAT	IVE A L'O	PERA1	TION DU F	OLE
N° 23/11/018 DE L'AUTORISA LA CORNICHE T		OGRAMM	E RELAT	IVE A LA	REHAE	BILITATIO	N DE
N° 23/11/019 CREDITS DE PA L'ILOT DE LA LO	VIEMENT PLU	JRIANNUI R LE TERI	ELS RELA RITOIRE M	ATIVE A	L'AMEN LITAIN	IAGEMEN ⁻ DE TOUL	T DE ON
N° 23/11/020 CREDITS DE PA CHEMIN DE TOULON	MISE A JOU MEMENT PLU OMBOUCTOU	R DE L'A JRIANNUI J SUR I	UTORISA [.] ELS REL <i>A</i> LE TERR	TION DE I ATIVE A I RITOIRE	PROGR L'AMEN METRO	AMME ET IAGEMEN [®] POLITAIN	DES T DU
N° 23/11/021 CREDITS DE PA DU CHEMIN DE I	IEMENT PLU	RIANNUE	ELS RELA	TIVE A L	A REQ	UALIFICA [.]	TION
N° 23/11/022 CREDITS DE PAI DE COLLECTEU		RIANNUE	LS RELAT	IVE AU P	ROJET	DE CREA	TION
N° 23/11/023 CREDITS DE PA SCHEMA DIREC DE RUISSELLEN	TEUR METRO	JRIANNU POLITAII	ELS RELA N DE GES	ATIVE A	LA REA	ALISATION PLUVIALE	N DL
N° 23/11/024 CREDITS DE PA DE L'AVENUE DI		RIANNUE	ELS RELA	TIVE A L	A REQ	UALIFICA'	TION
N° 23/11/025 LA METROPOL DECORATIFS A AUTORISATION	E TOULON U TITRE DES	PROVEI S EXERC	NCE MEI	DITERRAI DGETAIRI	NEE E	T LES A 2024 A 20	RTS
N° 23/11/026 PLURIANNUELL PROJET "ECO-C INSCRIT AU CON	CAMPUS LA	RSITE DI GARDE - NIR 2021	E TOULOI LE GRAN -2027 AU	N POUR ND JARD FORISATI	LA REA IN MED ON DE	ALISATION ITERRANI SIGNATUI	N DU EEN' RE
N° 23/11/027 RELATIVE A LA	CREATION	D'UNE	AUTOR	SATION	DE	PROGRA	MME

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'UNIVERSITE LA REALISATION DU PROJET "ECO-CAMPUS LA CIMEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT D'AVEN	SARDE - L	E GRAI	ND JARDIN
N° 23/11/028 23CONV12 ADOPTION D'UNE NO PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TOULON P ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PU ANNEES 2024 A 2028	ROVENC	E MEDIT JGAP) F	ERRANEE POUR LES
N° 23/11/029 CONSTITUTION ET COMPO METROPOLITAIN ET DU NOMBRE DE VICE-PRESID			
N° 23/11/030 INDEMNITES DE FONCTION DES TOULON PROVENCE MEDITERRANEE			
N° 23/11/031 CREATION D'UN EMPLOI DE VA TECHNIQUE AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFA SUIVI DU CONTENTIEUX RELATIF A LA RESILIATI DE MAITRISE D'ŒUVRE DU TRANSPORT EN COMM	IRES JUR ION DE L	IDIQUES	S POUR LE N MARCHE
N° 23/11/032 ACTION RECURSOIRE AUPRES D SUR-MER - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGA METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE	AGES PO TRAVAI ET SURV	UR LES L ET I 'ENUS /	S AGENTS MALADIES AVANT LE
N° 23/11/033 MODIFICATION DES PROCES-VER METROPOLE DES BIENS APPARTENANT A LA MER	VILLE DE	LA SE	YNE-SUR-
N° 23/11/034 DESIGNATION D'UNE PERSONNAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLI DESIGN TPM (ESADTPM)	E SUPER	IEURE	D'ART ET
N° 23/11/035 VILLE DE LA LA SEYNE-SUR OBJECTIFS POURSUIVIS RELATIFS A LA MODIFIC MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBL OBLIGATOIRE	ATION N°	5 DU PI CONC	LU ET DES
N° 23/11/036 PROCEDURE D'EXPROPRIATION PUBLIQUE - CREATION D'UN GIRATOIRE A CROISEMENT DE LA RUE NATIONALE AVEC HAUTECLOCQUE ET L'AVENUE CLEMENCEAU A O	TROIS LA RU	BRANG JE PHII	CHES AU LIPPE DE
N° 23/11/037 RAPPORT D'ACTIVITE DE DELEGA TRES HAUT DEBIT POUR L'ANNEE 2022			
N° 23/11/038 FONDS D'AIDE A L'IMMOBILIE MODIFICATION DU CADRE GENERAL D'INTERVEN D'ATTRIBUTION	NTION ET	DES M	ODALITES
N° 23/11/039 FONDS DE SOUTIEN A CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION D'ATTRIBUTION	NOUVE	AUX M	MEDIAS - ODALITES
N° 23/11/040 CONVENTIONS ET AVENANTS NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) A CO DU FINANCEMENT DES ETUDES ET DES ACQUISI' SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COT DE SIGNATURE	ONCLURI TIONS FC 'E D'AZUF	E DANS NCIERE R - AUTO	LE CADRE S PAR LA ORISATION

N° 23/11/041	REMBOURSEN	MENT A LA CON	IMUNE DE HYERI	ES DES FRAIS
SUPPORTES EI	N 2023 POUR I	LE COMPTE DE	LA METROPOL	E - PARKING
GAMBETTA CO	PROPRIETE OLI	BIA		55
N° 23/11/042	REMBOURSEN	MENT A LA COM	MUNE DE LA LA	SEYNE-SUR-
			2022 POUR LE C	
METROPOLE - E	SPLANADE MA	RINE		56

La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

<u>M. LE PRESIDENT</u>.- Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue, et je déclare ouverte notre séance du Conseil métropolitain.

Si vous êtes d'accord, on va désigner à main levée comme secrétaire de séance Madame Béatrice Veyrat-Masson. Les mains sont levées, pas d'opposition? C'est l'unanimité, et je vais donc lui demander de bien vouloir procéder à l'appel.

Mme VEYRAT-MASSON.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

(II est procédé à l'appel)

<u>M. LE PRESIDENT</u>.- Merci beaucoup, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 septembre. Y a-t-il des commentaires ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est donc approuvé.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis la séance du 28 septembre.

Nous pouvons passer aux délibérations.

N° 23/11/001 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EXERCICE 2023

- M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un grand honneur de démarrer ce conseil métropolitain sur cette délibération. Vous commencez à le connaître, puisque chaque année, nous votons ce rapport. Le développement durable est basé sur trois piliers et ce rapport représente toutes les actions qui ont été faites sur ces trois piliers. Cinq finalités du développement durable :
- lutte contre le changement climatique ; aujourd'hui, il suffit d'allumer la télévision pour voir que le changement climatique est là, et que nos collègues et néanmoins amis qui sont dans le nord de la France ont les pieds dans l'eau.
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- La transition vers une économie circulaire.

Ce rapport est important pour nos collaborateurs qui œuvrent toute l'année pour ce développement durable. C'est un moment particulier pour eux, parce qu'en écrivant le rapport, ils voient tout ce qui a été fait, et c'est aussi pour nous un bilan intéressant, parce que l'on a toujours tendance à dire que l'on ne sait pas tout ce qui se fait dans la Métropole ; or ce rapport fait une centaine de pages et il aborde tout ce qui a été fait en développement durable.

Il vous a été remis sur table, cela va devenir votre livre de chevet, je l'espère, c'est déjà le livre de chevet du président (il me l'a dit tout à l'heure) et je suis prêt à répondre à vos questions. En tout cas, merci à nos collaborateurs qui ont, cette année encore, établi cet excellent rapport qui est le bilan du développement durable sur la Métropole.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur Navarranne.

<u>M. NAVARRANNE.-</u> Merci. De livre de chevet, j'espère ne pas vous donner ni cauchemar ni insomnie.

Ce rapport est une obligation. Il est chaque année très fourni. Il regroupe tout un tas d'actions, certaines, parce que derrière la terminologie de développement durable on place un petit peu tout. C'est vrai qu'il est toujours étonnant, sous ces vocables, de venir parler de culture, ce n'est pas directement lié, et on veut faire à chaque fois un bilan le plus mirifique possible. Puisqu'on est obligé de présenter ce bilan, allons-y, allons-y gaiement.

Au-delà de tout cela, la question du développement durable est de plus en plus importante dans nos débats, à la fois par la prise de conscience, non pas, pardonnez-nous, autour de la question de la lutte contre le changement climatique. Je ne crains pas d'être traité de climatosceptique, aujourd'hui, on a un petit peu l'impression de « mon Dieu, c'est atroce ! Il est climatosceptique ! » Personne ne nie que le climat évolue, mais lutter contre le changement climatique, quand on voit les courbes du climat depuis la création de cette terre, depuis l'air du temps, depuis les générations, les civilisations qui nous ont précédés, je pense qu'il est quand même assez énorme de prétendre lutter contre le changement climatique.

Et donc là aussi, il y a des terminologies, à mon avis, qui sont à éviter dans ce type de rapport. Je pense qu'il faut s'adapter au changement climatique et lutter contre l'intervention humaine qui peut, elle, donner des dégâts plus importants que ce que le climat peut produire. Quand il y a un raz-de-marée, quand il y a un tsunami, on ne luttera jamais contre le tsunami et ce sont des mécanismes environnementaux qui existent depuis la nuit des temps. Mais on peut lutter contre l'urbanisme irraisonnable ou déraisonnable, on peut lutter pour une

qualité de l'air meilleure, contre une pollution trop importante. Ça, c'était le premier élément : attention à ne pas parfois trop en faire pour finalement écarter les véritables problèmes sur lesquels nous pouvons agir.

Et puis, c'est la conclusion de mon intervention, peut-être une rubrique à rajouter dans ce rapport. Je vous propose l'année prochaine que l'on commence dans le rapport, chaque année sur le développement durable, d'intégrer ce que je proposais lors de notre dernière séance, c'était peut-être ce petit sondage sur : comment vient-on à cette assemblée métropolitaine, nous élus ? Puisqu'on parle sans cesse de notre incroyable réseau de bus (c'est dans le rapport), fantastique réseau de bus, premier réseau de bus de France, les tarifs les moins chers, nos pistes cyclables, nos TER avec le RER métropolitain, et bien intégrons dans ce rapport un petit chapitre sur la mobilité des élus métropolitains. Comment vient-on de Hyères au conseil métropolitain, si possible, d'ailleurs pour éviter les bouchons qui nous énervent le matin autant que peut-être les interventions de Navarranne ? Vient-on avec le TER, le RER métropolitain? Je ne vous demande pas forcément de venir de Hyères à vélo, encore qu'il y a peut-être des passionnés, ou en bus, parce qu'à côté de cette salle, il y a tous les éléments (pistes cyclables, gare, gare routière) pour venir avec de la mobilité plus douce peut-être que la voiture. Je ne dis pas qu'elle est rude, je tiens, moi, à la liberté. Nous tenons à la liberté aussi des automobilistes de pouvoir venir en voiture là où ils veulent.

Mais voilà une petite idée pour l'année prochaine, ce qui donnerait peut-être un aperçu de la réalité de ce que les élus métropolitains vivent et qui est peut-être d'ailleurs lié parfois à ce que vit aussi n'importe quel habitant de cette métropole qui prend sa voiture, comme beaucoup d'entre nous. Moi, je n'habite pas trop loin, c'est vrai que je suis à la limite le plus privilégié pour venir ici, à la préfecture, je viens à pied. Mais si jamais on avait ce petit bilan qui serait chaque année mis dans le rapport, ça nous permettrait aussi, peut-être, de parfois donner soit moins de leçons, soit de comprendre pourquoi est-ce que tout le monde n'utilise pas, par exemple, le vélo ou les transports en commun. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Oui, Gilles.

M. VINCENT.- Il y a quelques mois, je représentais la Métropole à une grande réunion qui était organisée par madame Borne, qui était alors ministre des Transports, et je lui avais indiqué que j'étais allé au Pérou à pied. Alors, petit sourire, et elle me dit : « Mais vous avez mis combien de mois pour aller jusqu'au Pérou à pied ? » Et j'ai dit : « Mais non, Madame la Ministre, j'ai pris la navette à Saint-Mandrier et puis, arrivé sur le port de Toulon, je suis parti à pied à la gare, j'ai pris un TGV, je suis arrivé à Roissy et j'ai pris l'avion et, dans la même journée, j'étais au Pérou ». C'est un bel exemple, d'ailleurs chaque fois que je la croise, elle me dit : « Je me souviens de votre histoire ».

Je crois que chacun d'entre nous a son moyen de déplacement en fonction de ce qu'il fait. Aujourd'hui, la Métropole a mis à disposition un certain nombre de moyens ; pour moi, je dirais le plus beau, c'est celui de prendre le bateau le

matin et d'arriver à Toulon; pour d'autres, c'est venir en vélo. J'ai vu une des élues arriver avec son casque, elle est donc venue en vélo. Chacun fait ce qu'il veut, mais l'important, c'est qu'il est à sa disposition un moyen de transport qui lui permette de coller à ce qu'on appelle, nous, le développement durable.

Maintenant, lutter, s'adapter, c'est très simple. Bien évidemment qu'il faut faire les deux et bien évidemment, nous faisons les deux.

Deux exemples : s'adapter, c'est l'exemple des salins d'Hyères, quand nous avons fait, avec le Conservatoire du littoral, l'aménagement de la plage des Salins d'Hyères où nous avons à la fois protégé les posidonies, mais en même temps protégé les populations. Et l'on s'est dit que, peut-être, un jour, effectivement, la mer rentrerait sur la partie est des salins, mais ce n'est pas un problème, parce qu'elle rentrerait dans un étang (qu'on appelle l'étang des Anglais), et à ce moment-là, on mettrait une passerelle pour qu'il y ait une continuité du chemin qui passe là. Je vous invite, Monsieur Navarranne, à prendre un vélo, à vous rendre aux Salins puis à parcourir à pied ce petit chemin qui est fantastique. Depuis que nous avons fait ça, la plage a retrouvé du sable, et c'est un formidable exemple que je présente d'ailleurs partout en France, quand on me le demande, d'adaptation au changement climatique.

Mais il faut aussi lutter, et comment nous luttons contre le changement climatique, tout simplement en diminuant la production des gaz à effet de serre. C'est ce que nous faisons aussi au niveau des transports. Je rappelle que nous avons, Yannick le rappelait, il y a quelque temps acheté un grand nombre, je n'ai plus le nombre en tête, de bus qui ont une motorisation de gaz. On est un peu en attente de ce qui se passe en France, puisqu'on voulait acheter des bus électriques, mais apparemment, ils ne marchent pas très bien. Exemple à Pau. On s'est posé la question sur l'hydrogène, c'est pareil, d'autres collectivités ont des bus à hydrogène, ça ne marche pas très bien, on va peut-être attendre, mais en tous les cas, aujourd'hui, la population a des moyens de transport qui luttent contre la production de gaz à effet de serre.

Nous avons aussi une plateforme, puisqu'à peu près un tiers de la production des gaz à effet de serre est émis par nos maisons, par notre système de chauffage, et nous avons, à l'aide de cette plateforme qui s'appelle « bien chez soi » la possibilité de donner des moyens à nos populations pour rénover thermiquement leur habitation. Nous avons un vaste programme au sein de TPM pour équiper les toitures de nos bâtiments, mais aussi celles des communes. Si Jean-Louis Masson était là, il pourrait vous dire que le Département est aussi dans cette stratégie pour équiper nos toitures de panneaux photovoltaïques. En faisant cela, oui, nous luttons contre le réchauffement climatique.

Il faut bien faire les deux, et si vous lisez le rapport, je vous suggère de cocher, de marquer L quand c'est lutte et de marquer A quand c'est adaptation, et vous verrez que, dans ces 101 pages, il y a à la fois de la lutte et à la fois de l'adaptation.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Madame Muschotti, vous voulez intervenir?

Mme MUSCHOTTI.- Merci, Monsieur le Président. Une intervention très courte, parce que je ne reprendrai pas en détail ce rapport. Vous connaissez ma position sur le tramway, sur les transports en commun, donc une petite parenthèse : effectivement, je viens en vélo et je suis contente de venir en vélo, en revanche, cela reste quand même très dangereux et je ne chargerai pas mon petit garçon derrière moi, sur l'aire métropolitaine, en tout cas sur l'aire toulonnaise, parce que c'est trop dangereux à l'heure actuelle. Je ferme cette parenthèse.

Vous connaissez mon point de vue sur le tramway, vous connaissez mon point de vue sur les ZFE, mais globalement, sur ce rapport, ce que je voudrais dire, c'est qu'évidemment il y a des avancées qui sont réelles, et je ne suis pas là pour tout jeter, bien au contraire, et souligner toutes ces avancées. En revanche, il y a vraiment un positionnement politique de fond que l'on retrouve dans ce rapport avec lequel je suis moins d'accord qui est celui de dire, notamment en matière de qualité de l'air : la règle est celle-ci, les seuils sont ceux-ci et on ne les dépasse pas. On est dans la règle et nous n'avons pas à propulser, à engager de nouveaux projets ou de nouvelles façons de se transporter, en tout cas de vivre au quotidien dans notre métropole.

C'est là où je voudrais vraiment simplement porter ce message : la règle est là, il faut la respecter, mais les élus de la République, notamment en matière de lutte contre le dérèglement climatique, doivent aller un peu plus loin. Si nous avions été un peu plus ambitieux de manière globale et nationale, peut-être que nous n'en serions pas là aujourd'hui. C'est simplement cela que je voudrais dire : ok, nous respectons la règle, mais parfois, peut-être, soyons un peu plus imaginatifs, ayons conscience surtout de l'urgence climatique qui est réelle.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup. Vas-y Gilles.

M. VINCENT.- C'est d'actualité puisqu'il y avait le Plan de protection de l'atmosphère mardi matin, où je représentais la Métropole. Je rappelle que la Métropole a inscrit plus de 30 fiches dans le Plan de protection de l'atmosphère et je faisais remarquer que nous sommes une des seules métropoles à être conforme à la réglementation. Si je prends par exemple les NOX, la réglementation, c'est 40, régulièrement, chaque année, nous descendons, nous sommes à peu près à 30.

Alors bien sûr qu'il faut se donner comme objectif d'atteindre un jour les chiffres qui sont donnés par l'Organisation mondiale de la santé qui divise par quatre les chiffres de la réglementation, mais l'État nous rappelait hier qu'aujourd'hui l'Europe n'a toujours pas tranché. C'est toujours la réglementation européenne qui s'applique et si, d'aventure, les lignes directrices de l'OMS étaient votées, leur application serait en 2030 ou en 2035. La réponse est très claire : aujourd'hui, nous sommes une des seules métropoles qui est conforme à la réglementation concernant la pollution.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Je crois que le plus important, c'est le fait que ces opinions ont été émises. On est devant des faits objectifs sans doute, invérifiables parce que c'est le long terme qui nous dira ce qui va véritablement se passer, mais ce qui compte, c'est qu'il y ait une évolution culturelle. C'est là la grande difficulté, notamment, cette évolution culturelle est plus difficile pour les gens de ma génération que pour ceux de la vôtre. Dans une évolution culturelle, l'État a bien entendu vocation à imposer des normes, point trop n'en faut non plus, parce qu'elles sont parfois un peu ridicules, étant bien entendu que lui ne les respecte pas obligatoirement, mais il faut que chacun d'entre nous, sans se sentir culpabilisé, essaie de contribuer non pas à lutter, tel un nain qui retiendrait un mur énorme contre un changement climatique, mais à faire en sorte de ne pas alimenter les dérives naturelles qui peuvent être introduites ou que le progrès économique peut engendrer. C'est de la bonne volonté.

Cette bonne volonté n'est jamais suffisante, les résultats sont toujours améliorables. Bien sûr qu'il faut inventer, innover à chaque échelle, peut-être à l'échelle du foyer avant même l'échelle de la ville, avant même l'échelle de la métropole. C'est une culture et je crois, je le dis sans complaisance et ce n'est pas un argument de tribune, le fait qu'il y ait ces points de vue qui viennent d'être exprimés, soit par Gilles, par monsieur Navarranne ou madame Muschotti, on est dans la nuance et dans la volonté collective d'avoir des changements culturels un peu plus forts, peut-être aussi de pas avoir des directives carcérales qui, si on ne passe pas...

On va dans la bonne direction. Il faut aller vers le mieux, pas vers le bien, définir le bien en l'espèce me paraît un peu prétentieux. Mais écoutez, on fait du mieux possible, je crois que la Métropole a des progrès à faire, mais elle n'a pas à avoir honte de ce qu'elle fait, les villes non plus. Il y a des contraintes qui sont parfois apparemment indépassables, il y a aussi, parfois, des attitudes de l'administration qui sont un peu schizophrènes et contradictoires, où l'on vous impose une direction pour vous l'interdire après, parce que là aussi, la réflexion évolue. Mais, globalement, ce que nous vivons aujourd'hui est une véritable révolution; dans nos communes, dans la Métropole et dans nos vies personnelles, les choses changent, trop vite, pas assez vite, dans la bonne direction, je crois que, globalement, c'est le cas.

J'ai entendu cette remarque sur la mobilité ; pour vous dire la vérité, je me suis endormi un peu trop tôt et je n'ai pas pu épuiser le contenu de l'ouvrage, mais la mobilité, oui, il faut qu'il y ait une part importante de la mobilité là-dedans, parce que dans nos actions locales, c'est un élément fort. Quand on crée des voies douces, quand on crée des moyens de transport améliorés, comme des navettes dans certaines villes, c'est la volonté de ne pas prendre la voiture, de simplifier un certain nombre de choses. Oui, on peut aller davantage sur cette direction si elle n'est pas totalement irriguée, mais je ne prends pas vos remarques comme des critiques, mais comme des suggestions et une contribution à l'effort collectif. Je vous en remercie.

Merci, Gilles. On doit voter pour prendre acte. Ce n'est pas un accord sur le fond, c'est un accord sur la démarche et le fait que l'on a étudié ce rapport. Qui est pour prendre acte ?

Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, exercice 2023.

M. VIALATTE entre dans la salle.

N° 23/11/002 PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – DEBAT

M. LE PRESIDENT.- D'abord une observation, c'est que l'inflation est au cœur désormais, sinon de notre réflexion, disons de nos problèmes et de nos solutions. On est vraiment dans le paradoxe absolu, c'est la meilleure ou la pire des choses, aurait dit Ésope. Alors, c'est la meilleure, puisque nos ressources désormais sont largement dépendantes d'une grosse part de TVA. On a supprimé la taxe d'habitation, on a supprimé la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et on a substitué un montant de TVA. Mais la TVA, s'il y a inflation, elle augmente, s'il y a déflation elle diminue. On a donc des ressources qui, paradoxalement, s'améliorent en période d'inflation, au moins en valeur nominale. Et puis, c'est la pire des choses puisque, bien entendu, comme toute collectivité, comme tout ménage, comme toute personne physique ou morale, l'augmentation des prix des combustibles, des salaires et du reste vient faire peser directement ou indirectement l'inflation sur nos coûts de fonctionnement. Vraiment, cette présence est nouvelle. Avant on agissait en définissant les taux de la taxe d'habitation, il nous reste la taxe foncière. On était maître du foncier non bâti, aujourd'hui, la TVA nous est accordée, mais nous n'en avons pas la maîtrise de son niveau. Ce que je voudrais faire remarquer, c'est qu'il y a, audelà du bien ou du mal, une perte d'autonomie dans les décisions budgétaires prises par la Métropole, par exemple, qui est quand même importante.

Deuxième observation, c'est qu'il y a, je dirais, une rigueur importante dans la gestion de cette collectivité, encore une fois, stabilité des taux d'imposition et rigueur dans le fonctionnement ; je regardais notamment les statistiques sur l'emploi, le nombre d'employés qui est de 2 415, diminué de 8 % en 2013, et nous avons des charges de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement de 38,35 %, c'est-à-dire nettement moins que, par exemple, des métropoles comparables du fait de leur activité économique, comme Marseille ou Nice.

Troisième observation : l'épargne est stable et l'épargne, c'est le juge de paix absolu d'une situation budgétaire, puisque c'est à partir d'elle que l'on va avoir les degrés de liberté ou de contrainte pour investir. Elle se situe aux alentours de 60 M€ d'année en année, avec une remarque qui est que nous avons un résultat de fonctionnement cumulé et reporté important, ce qui donne un autofinancement très significatif.

Enfin, les investissements sont importants, autour de 200 M€ et vous savez qu'il y a les trois dimensions de l'investissement dans la Métropole : les investissements des antennes qui sont autofinancés par les communes à travers les allocations de compensation, il y a les investissements purs du Siège qui, eux, sont financés sur le budget du Siège, et il y a des

investissements également métropolitains, mais qui sont d'initiative parfois locale, mais suffisamment importants pour qu'ils soient reconnus d'intérêt métropolitain. Ce n'est pas l'obligation pour la Métropole de les financer, mais c'est l'intérêt collectif qui le dicte. Une particularité quand même très importante qu'il ne faut jamais oublier : quand on envoie des chiffres, c'est aussi l'air du temps, on a tellement de contraintes, tellement d'atermoiements ici ou là, tellement de difficultés que les taux de réalisation des investissements n'ont pas vocation à s'améliorer de façon très significative. Il y a toujours, au dernier moment, l'enquête faune-flore qu'il faut faire, la vérification ici, le changement de cap là, si bien que là où l'on disait que des projets importants ne pouvaient se réaliser qu'en deux mandats, j'ai envie de dire qu'aujourd'hui trois mandats. c'est parfois insuffisant et il y a beaucoup de projets très importants de ce type. Quand je vois la liste qui est énoncée : le TCSP, je ne vous fais pas un dessin, ce sont quand même des échéances lointaines, l'Opéra, Tamaris, le pôle d'échange multimodal, etc. Bien entendu, il y a les autorisations de programme. elles sont capitales pour que l'on puisse scander dans le temps ces investissements, mais ne nous laissons pas éblouir par les montants des investissements, ils s'étalent très largement dans le temps et il y a parfois des retards dans les taux de réalisation qui ne sont pas imputables à la collectivité.

Dernier critère qui me paraît devoir être souligné, c'est la capacité de désendettement de la Métropole, c'est-à-dire le rapport entre la dette et l'épargne brute, qui reste à un très bon niveau : 4,9 ans pour rembourser la dette. Je vous rappelle que le seuil de vigilance est de 10 à 11 ans, donc il ne s'agit pas de s'en rapprocher pour se faire plaisir, mais il s'agit – peut-être pour se faire plaisir – de se dire qu'il y a une marge suffisamment importante pour que l'avenir soit assuré.

Je me permettais ce genre de commentaires avant qu'Ange Musso nous dise la totalité.

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose d'entrer un peu plus dans le détail des projections budgétaires en matière de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, d'abord les taxes sur lesquelles nous avons encore un peu de prise, c'est-à-dire essentiellement la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties; cette année, comme toutes les collectivités publiques, les bases augmentent de 7 %, cela correspond à l'inflation, c'est fixé par l'État, c'est quand même davantage pour notre collectivité, sauf que l'évolution pour 2024, l'inflation va baisser, c'est bien possible pour nos concitoyens, on pense donc plutôt que ce sera de l'ordre de 4 %.

La taxe foncière nous rapporte 37 M€, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 84 M€, la CFE 46 M€ et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12 M€.

La TVA est devenue maintenant notre principal, le président le disait, notre principal impôt local. On espère tous, et on pense que ce sera le cas, que l'inflation sera limitée à 4 %, elle augmentera un peu moins que l'année Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

dernière, seulement de 4 %, mais le produit attendu est quand même de 117 M€.

La dotation globale de fonctionnement demeure stable, 45,4 M€, et les autres recettes du budget général (la TASCOM, la taxe de séjour, le FPIC, la GEMAPI, l'attribution de compensation) restent stables.

En dépenses de fonctionnement, l'inflation nous touche. En ce qui concerne les charges à caractère général, on pense à une augmentation de 4 %, ce qu'on projette, pour 106 M€.

Les charges de personnel : les mesures gouvernementales d'augmentation des points d'indice, mais aussi le GVT, le glissement vieillesse technicité, on pense avoisiner les 7 % d'augmentation pour un montant de 133, 134 M€, bien sûr hors mises à disposition de personnels par les communes.

Les charges de gestion courante, on va essayer de les stabiliser à 92 M€.

Le reversement de fiscalité, c'est la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation, on va les garder stables. En revanche, le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme, au Département et la Région augmente en fonction du montant de taxe de séjour que nous percevons, et bien évidemment, en fonction du nombre de touristes.

La situation financière de TPM, l'épargne brute, le président le disait, est stable à 60 M€.

La capacité de désendettement : on a une dette de 286 M€ en 2023, on est à 4,6 ans. On pense, avec la poursuite de nos projets métropolitains, qu'elle passera à 4,9 ans. C'est le niveau moyen et c'est bien en dessous du seuil d'alerte.

En investissements nous souhaitons poursuivre nos projets de transformation métropolitains. On prévoit un niveau d'investissement 2024 au même niveau que les années précédentes, ce qui fait en crédits consommés plus de 200 M€, tous budgets confondus. Je dis bien en crédits consommés, pas en crédits prévus.

Concernant le suivi budgétaire de nos projets, dès lors que les conditions de pluriannualité et d'envergure du projet sont réunies, on passera en mode de gestion d'autorisations de programme. C'est ce que l'on souhaite faire et on le fait régulièrement. Au titre de 2024, les opérations pluriannuelles inscrites concerneront notamment :

- l'élaboration du plan local de l'habitat,
- le projet de TCSP,
- l'aménagement du quartier de la Crestade à Hyères,
- la politique de l'environnement et de la prévention des risques, avec notamment la création de bassins de rétention, le confortement des falaises du Faron et les investissements en matière de gestion des déchets,

- l'institut pour la formation des professionnels de santé à Toulon,
- la corniche Tamaris et diverses opérations d'aménagement de voiries,
- la rénovation de l'Opéra,
- l'électrification des quais,
- le pôle d'échange multimodal de Hyères.

Les autres opérations d'investissement revêtent un caractère habituel et sont notamment portées localement par les antennes métropolitaines pour les missions de proximité. Elles concernent toutes les communes, sur nos différentes compétences : travaux et aménagements de bâtiments publics techniques, culturels, sportifs et, bien sûr, les voiries, les zones d'activité, les espaces urbains.

À cela s'ajoutent les fonds de concours auprès des communes, mais aussi de nos autres partenaires, comme l'Université et on y consacrera plus de 20 M€.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous présenter pour les grandes orientations de notre budget en 2024.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup, Ange Musso. Qui veut prendre la parole ?

Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, les orientations budgétaires, le débat que nous avons, vous le savez, c'est aussi la traduction d'une visée politique, la visée politique que se donne la collectivité, que donne la majorité et qui sera présentée lors du budget que nous adopterons le mois prochain ou début 2024. Aujourd'hui, nous ne ferons que prendre acte qu'un débat que nous ouvrons aura bien eu lieu. Au moment du budget, on votera ou non celui que vous nous présenterez. Il ne fait pas mystère, a priori, que nous voterons contre, mais tout de même, dans ce débat, ce qu'il y a d'intéressant c'est de pouvoir proposer quelques axes, pourquoi pas, qui pourraient inspirer certaines modifications.

Toujours très honnête, ce document a cette année une vertu que nous souhaitions partager avec vous, qui est un côté un peu plus synthétique, qui permet de dégager un petit peu plus de possibilités, de proposer ces alternatives dont je vous parlais. Ça évite un petit peu de trop en faire et de noyer le poisson pour éviter de pouvoir se voir dégager quelques alternatives. Le président l'a dit, le paradoxe de la TVA, c'est qu'effectivement, et on avait abordé cette question l'année dernière, c'est que ce n'est pas un impôt local, c'est une recette locale, mais que nous ne maîtrisons en rien, ni sur son taux, ni sur la part qui nous est octroyée. Et on l'a déjà dit ici, la suppression de l'autonomie fiscale des communes, suppression progressive, est toujours un désastre parce qu'elle prive notamment les maires de la liberté de pouvoir trouver les recettes les plus justes par rapport aux budgets qui sont visés.

Le paradoxe de la TVA se lit en revanche avec la fiscalité directe, c'est-à-dire ce que nous prélevons et ce que nous décidons : la taxe foncière, la CFE (la contribution foncière des entreprises) et quelques autres mécanismes. Et vous

le savez, nous avons un grand dilemme ou plutôt une grande séparation qui est celle d'avoir augmenté le taux de la taxe foncière pour la Métropole de 25 % il y a maintenant deux ans. C'est une reconduction de taux que vous pensiez faire, nous espérons, nous, au contraire, un signe d'apaisement fiscal, la modification, même marginale, à la baisse de ce taux. Il y a deux mécanismes qui font l'impôt que paiera le contribuable pour la taxe foncière, que paiera le propriétaire : les bases, vous l'avez dit, on ne maîtrise pas les bases et le taux, on le maîtrise. Ne pas changer le taux avec des bases qui augmentent, c'est forcément laisser l'impôt augmenter. Et là, on a appliqué il y a deux ans la double peine, les bases qui avaient augmenté et le taux qui avait augmenté. Vous allez reconduire ce taux augmenté il y a deux ans, nous le déplorons.

En cinq ans, ces recettes de fiscalité directe seront donc passées de 290 M€ à 345 M€; de 2020 à vos prévisions 2024, c'est plus 19 % d'impôt en cinq ans de taxe de fiscalité locale supplémentaire. C'est-à-dire qu'alors que, sur cette même période des cinq ans et à partir des mêmes indicateurs que ceux que vous nous présentez, l'inflation, le mécanisme sur lequel on va calculer l'augmentation des bases, l'inflation en cinq ans, avec les mêmes prévisions pour 2024, c'est plus 16,7 %, y compris avec la grosse inflation que nous venons de vivre, qui n'est pas de 7 %, comme l'augmentation des bases, mais de 5,5 %, l'inflation sur cinq ans, c'est 16,7 %. La fiscalité que vous avez choisie, c'est plus 19 %, il y a 2,3 %, pour être tout à fait juste, d'impôt supplémentaire par rapport à l'inflation que vous avez prélevé, notamment sur les propriétaires. Nous espérons, nous, un petit abaissement fiscal que nous pourrons voir au budget.

Sur la question du personnel, qui est la grosse question de la dépense, nous verrons au budget ce qui sera tranché. Il y a des choses que l'on ne peut pas décider, c'est l'État qui détermine les indices, qui détermine la rémunération, les indices de rémunération, mais aussi la difficulté que nous avons, nous collectivité, et ça, ça peut être de notre choix, dans le mélange des compétences, dans la confusion absolue pour l'administré que l'on a entre les différents services. J'ai un problème, je vais à la mairie, on dit : ce n'est pas moi, c'est la métropole. On a pourtant fait des Maisons de la Métropole dans les services municipaux, mais souvent, il y a une forme de cloisonnement et un empilement en termes de personnel qui fait un excellent travail, le personnel de la Métropole, comme les personnels de nos communes répondent au service public des administrés, mais à aucun moment on a été capable, dans cette collectivité, de faire les économies d'échelle qui étaient prévues. Espérons qu'on pourra voir ces améliorations. Je prends un détail très anecdotique, très marginal sur la confusion et sur l'incompréhension qu'ont les gens : il y a un jardin public à Toulon, le jardin Alexandre 1er, qui dépend de la Ville, avec la médiathèque Chalucet juste au-dessus, il y a des toilettes au milieu, toilettes publiques qui regorgent, pardon, de saletés. Finalement, plus personne ne les nettoie parce qu'on ne sait plus si c'est la Ville ou la Métropole. La Métropole a mis des panneaux, mais dit que c'est à la Ville de les nettoyer. Typiquement, on est là dans la confusion et le mélange qui ne permettent pas, en termes de personnel par exemple, de réaliser les économies, puisqu'on a

empilé au fur et à mesure les choses. On attend donc au budget la présentation d'un choc de simplification.

Enfin, j'en terminerai par là, les investissements. Permettez-moi de prendre deux exemples : Mayol à Pipady.

J'entends que ça discute beaucoup, juste si c'était possible d'avoir un petit peu de quiétude ?

M. LE PRESIDENT. - Oui, taisez-vous, Ange. Allez-y.

M. NAVARRANNE.- Mayol à Pipady : la Métropole a engagé des dépenses alors même qu'on nous répond aujourd'hui qu'on n'a pas encore la maîtrise foncière ou l'assurance de toute la maîtrise foncière. Pourquoi aller vite dans certains investissements, alors même qu'on n'est même pas sûr ? On a lancé un concours d'architecture, on a attribué le concours, on n'est même pas sûr de la maîtrise foncière. Ou alors en matière de transport, typiquement, il y a un investissement qui serait bien nécessaire, c'est le débat depuis très longtemps, BHNS, tramway, vous savez que là-dessus aussi, nous ne serons pas d'accord dans les projections d'investissement.

Alors, pourquoi ne pas intégrer, dans le budget qui viendra, la consultation des populations? On peut avoir un petit budget. Il y a un maire qui le fait, je n'en dis pas toujours du bien politiquement, mais au Pradet, il y a des consultations municipales. Pourquoi ne pas les élever à hauteur de la Métropole pour certains grands investissements? Et je ne voulais pas, Monsieur le Maire du Pradet, vous lier particulièrement à moi, je ne veux pas vous mettre mal à l'aise, mais espérons que ces quelques pistes dans notre débat pourront venir modifier les choix dans le budget que vous aurez à nous présenter, en tout cas le débat, tout du moins pour nous, a eu lieu. Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. D'autres interventions ?

M. MUSSO.- Juste répondre sur les impôts payés directement par nos contribuables qui s'élèvent à moins de 200 M€. Ensuite, il y a des compensations qui sont payées par l'État et, bien évidemment, l'État, ses principales ressources ce sont nos impôts, mais payés directement par nos contribuables, les impôts s'élèvent à moins de 200 M€. On n'est pas à 300 et quelques, comme vous l'avez dit.

<u>M. NAVARRANNE.</u>- Pardonnez-moi, effectivement, je comptais aussi justement la fraction de TVA qui vient remplacer la taxe d'habitation. Ça fait bien les 349, + 19 %.

M. LE PRESIDENT. - Madame Portuese.

<u>Mme PORTUESE</u>.- Je vous remercie. Ma question concerne l'attribution de compensation versée par les communes. Elle est révisée annuellement, en partie, en fonction du coût du service commun informatique avec la ville de Toulon. En 2023, l'AC versée par les communes avait subi une augmentation de 2,3 % par rapport à 2022 ; or pour 2024, vous prévoyez une augmentation

de près de 8 %, passant de 12,75 M€ à 13,75 M€. La mutualisation notamment du service informatique devrait permettre de dégager des économies d'échelle et donc, de soulager les communes. Il me semble que cette prévision haussière est très élevée et je voulais savoir qu'est-ce qui justifie cette augmentation si significative.

<u>M. LE PRESIDENT</u>.- Pas d'autres interventions ? Tu as une réponse sur le dernier point ?

M. MUSSO.- Oui, ce sont simplement des transferts de certaines communes qui vont augmenter leur participation aux attributions de compensation. Ce n'est pas forcément le transfert par la Ville de Toulon du service informatique, il est fait, ce sont plutôt de nouveaux transferts, notamment les navettes, par exemple, de la ville, qui ont été transférées. Bien évidemment que cela change l'attribution de compensation, et nous avons début janvier, je ne sais plus exactement la date, nous avons fixé en début janvier une CLECT, justement pour de nouveaux transferts pour en prendre les chiffres. Je ne les ai pas exactement, ce sont des prévisions qui seront fixées et proposées par la CLECT.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Quelques commentaires sur l'intervention de M. Navarranne. Sur l'inflation, quand vous avez rapproché le taux à celui de l'augmentation de la fiscalité, vous dites 16 et 19 %, l'inflation que subit la collectivité, ce n'est pas 16 %, 16 %, c'est l'inflation nationale. La collectivité subit beaucoup plus, parce que nous sommes extraordinairement sensibles, par exemple, au prix des combustibles. Quand vous avez le prix du gaz ou de l'électricité qui est multiplié par trois, quatre ou cinq, cela n'a rien à voir avec l'augmentation de 5, 6 ou 7 % de tel ou tel produit. L'indice général des prix, c'est un produit synthétique de 200 articles, là, nous sommes sur vraiment ce qui augmente le plus. Je crois véritablement que quand la fiscalité augmente de 19 %, je n'ai pas vérifié, mais c'est très en deçà de ce que l'inflation que nous subissons directement produit comme augmentation de coût.

Deuxième observation : vous dites pour Mayol à Pipady ou pour le TCSP qu'il y a des dépenses et pas de réalisation. Oui, mais si on ne fait jamais d'études, jamais de projets, jamais d'investissements sur la réflexion, il n'y aura jamais de réalisation. C'est bien dans l'ordonnancement d'un projet qu'il y a d'abord des études qui sont réalisées et qui coûtent de l'argent, bien entendu, comme un architecte, on est à 10 % du projet final, sinon s'il n'y a pas d'architecte je vous propose de ne pas habiter la maison. C'est vrai que c'est compliqué, mais on ne peut pas tout confondre. En tous les cas, on a entendu vos remarques.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce sujet ? S'il n'y a pas d'autres remarques, le rapport est soumis au vote, donc je vais le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

(Vote à main levée)

POUR: 77

CONTRE: 0

ABSTENTION: 3 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI -

Mme MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Délibération suivante, c'est le budget, une décision modificative pour le budget principal. Ange Musso.

N° 23/11/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de prendre en compte un ajustement de crédits des autorisations de programmes visant les opérations portées par le SYMIELEC Var, la rénovation de l'IUT de la Garde, le DATA Center, l'aménagement de l'îlot de la Loubière et quelques ajustements en fonctionnement.

En fonctionnement, il s'équilibre à 21 776 €, en investissement à 2 061 129 €.

<u>M. LE PRESIDENT</u>.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Vote contre ?

(Vote à main levée)

POUR: 75

CONTRE: 1 - M. NAVARRANNE

ABSTENTION: 4 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI - M. MARION - Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

C'est donc adopté.

La suivante, les transports.

N° 23/11/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- La décision modificative n° 3 du budget annexe transports, a essentiellement pour objet l'ajustement du forfait des charges du délégataire RATP Développement, conformément au contrat de la DSP, et en investissement il est opéré une régularisation de transfert de droits à déduction de TVA auprès de l'ancien délégataire.

Il s'équilibre en fonctionnement à 600 000 €, en investissement à 15 000 €.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

(Vote à main levée)

POUR: 75

CONTRE: 1 – M. NAVARRANNE

ABSTENTION: 4 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI - M. MARION - Mme MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

C'est donc adopté.

Assainissement.

N° 23/11/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- La décision modificative n° 3, ce sont des mouvements de crédits entre chapitres en investissement, sans aucune incidence financière. Elle s'équilibre à zéro.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Une abstention.

(Vote à main levée)

POUR: 76

CONTRE: 0

ABSTENTION: 4 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI - M. MARION - MM. MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Ports métropolitains.

N° 23/11/006 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- C'est la même chose : décision modificative n° 3, des transferts entre chapitres qui s'équilibre à zéro.

M. LE PRESIDENT. - Même vote que la délibération précédente ?

(Vote à main levée)

POUR: 76

CONTRE: 0

ABSTENTION: 4 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI - M. MARION - MM. MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Ports de commerce.

N° 23/11/007 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023

M. MUSSO. - Ce sont des ajustements de crédits par transfert et par chapitres et il s'équilibre à zéro.

M. LE PRESIDENT .- Même vote que précédemment ?

(Vote à main levée)

POUR: 76

CONTRE: 0

ABSTENTION: 4 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI - M. MARION - MM. MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Parkings métropolitains.

N° 23/11/008 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Décision modificative n° 2, ce sont des crédits complémentaires en recette de fonctionnement et les dépenses font l'objet d'ajustements entre chapitres pour faire face notamment à des hausses de taxes foncières.

En fonctionnement, elle s'équilibre à 140 000 €.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR: 76

CONTRE: 0

ABSTENTION: 4 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI - M. MARION - MM. MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Transports, durées d'amortissement.

N° 23/11/009 BUDGET ANNNEXE TRANSPORTS - FIXATION DES

M. MUSSO. - Il faut amortir et, pour tenir compte de l'évolution de notre parc de véhicules, il est devenu nécessaire aujourd'hui d'actualiser la durée d'amortissement ; je vous fais grâce de tous les détails.

M. LE PRESIDENT - Pas d'observation ? Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR: 76

CONTRE: 0

ABSTENTION: 4 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI - M. MARION - MM. MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc approuvé.

Les remboursements de dépenses effectuées par le Symielec Var.

N° 23/11/010 MODALITES DE PRISE EN CHARGE COMPTABLE DES REMBOURSEMENTS DE DEPENSES EFFECTUEES PAR LE SYMIELECVAR POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Nous avons adhéré le 1^{er} janvier 2018, et par le biais du mécanisme de représentation-substitution, la Métropole a pris en charge les dépenses d'énergie et en a confié l'animation au syndicat par voie de convention de gestion transitoire, prolongée par avenant, jusqu'au 31 décembre 2020. Au 1^{er} janvier 2021, toutes les compétences ont été transférées au Symielec Var, qui est devenu maître d'ouvrage et, à la demande du comptable public, il convient aujourd'hui de clarifier les modalités de comptabilisation des opérations transférées au syndicat, selon qu'elles sont antérieures ou postérieures au 1^{er} janvier 2021.

M. LE PRESIDENT - Merci. Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR: 79

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1 – Mme MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Même vote.

Conventions pour l'exploitation de lots de plage et des établissements de restauration.

M. CAVANNA sort de la salle.

N° 23/11/011

23DSP04 CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT 1

M. MUSSO.- C'est l'attribution du lot n° 1 des plages du Mourillon à Toulon. Monsieur notre ami Robert Cavanna ne participe pas au vote et il m'a demandé de piloter l'ensemble de ses délégations qui concernent Toulon.

On a 13 lots, on va les passer au fur et à mesure. Vous comprenez bien que ni les services de la Métropole ni moi-même n'avons le temps de tout faire d'un coup, nous allons les faire progressivement, même si nous les menons de front.

Il n'y a qu'un seul lot qui est ouvert durant les 12 mois de l'année, il fallait le passer en priorité. Il s'agit du Lido et je vous propose d'attribuer le lot n° 1 à la SARL Le Lido de Toulon.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Oui, je vous remercie. Une observation un petit peu de forme, mais aussi de fond sur cette délibération, on verra pour les autres lots. C'est vrai qu'il y a une réflexion, on n'est pas commanditaire des gens qui répondent ou qui ne répondent pas. C'est vrai, moi je suis ravi, c'est un établissement que beaucoup de gens à Toulon connaissent. La continuité, on sait toujours ce qu'on a, on ne sait jamais ce qu'on peut trouver, mais c'est vrai que, lors de mise en concurrence, c'est toujours délicat de n'avoir qu'un seul candidat qui répond. Ça n'entache absolument en rien d'irrégularité, tout ce qu'on veut. C'est vrai qu'il y a peut-être une réflexion, il y aura peut-être une réflexion à porter sur un certain nombre de zones où on a parfois du mal à trouver des concurrents ou en tout cas des comparaisons, et donc c'est peut-être d'appeler une réflexion ensemble de « comment communiquer » parfois différemment. Il y a le cadre de la règle et puis il y a ce que l'on pourrait faire

pour avoir, dans les appels à délégation de service public, plus d'une réponse, encore une fois, pour pouvoir bien faire des mises en concurrence, parfois un petit peu plus étoffées. Encore une fois, il n'y a pas de règles qui permettent et de doute, aucun vraiment, mais c'est vrai qu'il y a l'idée ensemble peut-être de trouver des moyens de faire savoir qu'on peut candidater, postuler. Ce n'est jamais simple. La restauration en plus est un métier très particulier et sur lesquelles les dernières années qu'on a vécues mettent beaucoup d'incertitudes. Encore une fois, on sait ce qu'on a, on ne sait jamais ce qu'on trouve, mais voilà la réflexion que je voulais partager avec vous et nous nous abstiendrons sur la délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. MUSSO.- A ce sujet, juste pour la communication, sur ce type de DSP, nous sommes limités. La principale limitation, c'est la loi, c'est ce que la loi impose, on le fait, on la respecte. Ensuite, sur d'autres lots, je ne vous dirai pas de secret, sur d'autres lots il y a de la concurrence. La publicité, à mon sens, a été suffisante, puisque la concurrence existe. C'est sûr que pour le président de la commission DSP que je suis, c'est plus facile de négocier quand il y a plusieurs candidats, c'est la vérité, mais nous n'y sommes pour rien.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR: 76

CONTRE: 0

ABSTENTION: 2 - M. CHARLOIS - M. NAVARRANNE

NPPV: M. CAVANNA - M. TAINGUY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Création d'une autorisation de programme pour l'Hôtel des Arts.

M. CAVANNA entre dans la salle.

N° 23/11/012 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DES ARTS A TOULON

M. MUSSO.- Pour l'Hôtel des Arts, je vous propose une autorisation de programme de 7 800 000 € TTC, pour une durée de cinq ans sur la période 2023 à 2027. C'est le ravalement des façades et de la rénovation énergétique de l'Hôtel des arts.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Autorisation de programme pour le bâtiment Ateliers Voirie Lagoubran.

N° 23/11/013 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT ATELIERS VOIRIE LAGOUBRAN A TOULON

<u>M. MUSSO</u>.- Pour la rénovation du bâtiment Ateliers Voirie Lagoubran, une autorisation de programme de 3 M€ TTC pour une durée de quatre ans sur la période 2023-2026.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix : qui est pour ?

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Autorisation de programme opération de requalification de la RD 559 sur l'Almanarre.

N° 23/11/014 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RD 559 ALMANARRE SUR LA COMMUNE DE HYERES

M. MUSSO. - Cette opération de programme est estimée à 7 700 000 € TTC pour une durée de quatre ans, pour une période de 2023 à 2026.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Autorisation de programme avenue Henri Guillaume, sur la commune de La Seyne.

N° 23/11/015 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE
L'OPERATION DE REQUALIFICATION ET
D'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE HENRI GUILLAUME
SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER

M. MUSSO.- Cette autorisation de programme est estimée à 3 800 000 € TTC pour une durée de trois ans, 2024-2026. Je me permets de rajouter une certaine satisfaction, car durant le premier mandat, ou même les deux premiers mandats, j'étais président de la commission Voirie et cette rue Henri Guillaume, je vous garantis que les élus de La Seyne nous en parlaient à chaque réunion de commission ! Aujourd'hui, voilà, on va la faire.

M. LE PRESIDENT. - Très bien, je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Toujours une autorisation de programme sur l'aménagement de l'ilot Montety à Toulon.

N° 23/11/016 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT MONTETY SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON

M. MUSSO.- Il s'agit de prolonger la durée d'une année, soit quatre ans, de 2022 à 2025.

M. LE PRESIDENT. - Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Crédits de paiement pluriannuels de l'autorisation de programme de l'opération du pôle d'échanges multimodal à Hyères.

N° 23/11/017 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES

M. MUSSO.- Il s'agit d'actualiser l'échéancier prévisionnel. On reste sur le même montant d'autorisation de programme à 24 M€ TTC, ainsi que la durée qui est fixée à six ans, qui ne change pas.

M. LE PRESIDENT .- Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Réhabilitation de la corniche Tamaris à La Seyne, crédits de paiement.

N° 23/11/018 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CORNICHE TAMARIS A LA SEYNE-SUR-MER

<u>M. MUSSO</u>.- Il s'agit d'une opération dont le montant reste inchangé, 30 M€ TTC. En revanche, on actualise l'échéancier et on prolonge d'un an, on fixe la durée à sept ans, soit de 2021 à 2027.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Autorisation et crédits de paiement pour l'îlot de la Loubière.

N° 23/11/019

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON

M. MUSSO.- Il s'agit simplement d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel, puisque le montant de 4 200 000 € reste inchangé, et la durée aussi.

M. LE PRESIDENT. - Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

L'aménagement du chemin de Tombouctou.

N° 23/11/020

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE TOMBOUCTOU SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON

M. MUSSO.- Il s'agit là aussi d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel. Le montant de l'autorisation reste fixé à 3 M€, inchangé, en revanche, on prolonge d'une année pour la fixer à quatre ans, soit de 2022 à 2025.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Toujours une requalification du chemin de Forgentier sur le territoire de Toulon.

N° 23/11/021 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FORGENTIER SUR LE TERRITOIRE DE TOULON

<u>M. MUSSO</u>.- Il s'agit là aussi une actualisation de l'échéancier prévisionnel : le montant reste inchangé à 3 M€ et on rajoute un an pour la durée, de 2021 à 2026.

M. LE PRESIDENT - Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Autorisation de programme au projet de création de collecteurs et de bassins de rétention à Toulon.

N° 23/11/022 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE AU PROJET DE CREATION DE COLLECTEURS ET DE BASSINS DE RETENTION A TOULON

M. MUSSO.- Il s'agit d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel, mais aussi d'une baisse de l'autorisation de programme qui passe de 7 715 000 € TTC à 6 200 000 € TTC. On a plus de 1,5 M€ de diminution et on la prolonge de deux ans pour la fixer à six ans, de 2021 à 2026.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Schéma directeur métropolitain de gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

N° 23/11/023 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

<u>M. MUSSO</u>.- Il s'agit là aussi d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel. On garde la même autorisation de programme, le montant à 4 M€ TTC, mais on prolonge d'une année, on passe à cinq ans, de 2021 à 2025.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE:0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Requalification de l'avenue de Lattre de Tassigny à Toulon.

N° 23/11/024 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY A TOULON

M. MUSSO.- C'est là aussi une actualisation de l'échéancier prévisionnel, avec une autorisation de programme dont le montant TTC à 4 200 000 € reste inchangé, on prolonge d'une année, on passe à quatre ans, 2023 à 2026.

M. LE PRESIDENT. - Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole et les Arts Décoratifs. Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

N° 23/11/025 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ETABLIE ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LES ARTS DECORATIFS AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES DE 2024 A 2028 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit d'une convention avec l'école Camondo de Paris, comme on l'a fait avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design TPM ou encore l'école de commerce KEDGE. On soutient matériellement et financièrement les Arts Décoratifs à hauteur de 160 000 € par an pour cinq années, soit 800 000 € de 2024 à 2028.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Pour les deux prochaines délibérations, on va demander à M. Cavanna, M. Mansour, M. Mahali et Mme Bernardini de ne pas prendre part au vote.

M. CAVANNA, MANSOUR, MAHALI et Mme BERNARDINI sortent de la salle.

N° 23/11/026 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELLE A L'UNIVERSITE DE TOULON POUR LA REALISATION DU PROJET "ECO-CAMPUS LA GARDE - LE GRAND JARDIN MEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027 AUTORISATION DE SIGNATURE

<u>M. LE PRESIDENT</u>.- Pour la première délibération, il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement pluriannuelle à l'Université de Toulon, pour la réalisation d'un projet Eco-Campus.

M. MUSSO.- Pour un montant de 2 M€.

M. LE PRESIDENT. - Très bien, et donc c'est l'autorisation de signature. S'il n'y a pas d'observation, il en sera ainsi décidé.

(Vote à main levée)

POUR: 74

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NPPV: 6 - Mme BERNARDINI - M. CAVANNA - M. MAHALI - M. MANSOUR - M. MORENO - M. TAINGUY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

La suivante.

N° 23/11/027

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2023-2027 POUR LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'UNIVERSITE DE TOULON AU TITRE DE LA REALISATION DU PROJET "ECO-CAMPUS LA GARDE - LE GRAND JARDIN MEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027

M. MUSSO.- C'est l'autorisation de programme pour pouvoir payer ces 2 M€ en 5 ans, de 2023 à 2027.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Je félicite Monsieur Musso pour son esprit de synthèse. Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 74

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NPPV: 6 - Mme BERNARDINI - M. CAVANNA - M. MAHALI - M. MANSOUR - M. MORENO - M. TAINGUY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nouvelle convention de partenariat entre la Métropole et l'Union des groupements d'achats publics, la fameuse UGAP.

M. CAVANNA, MANSOUR, MAHALI et Mme BERNARDINI entrent de la salle.

N° 23/11/028 23CONV12 -- ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) POUR LES ANNEES 2024 A 2028 M. MUSSO. - Oui, on travaille beaucoup avec l'UGAP qui arrive à nous avoir des prix très intéressants, surtout une certaine facilité, puisque les marchés sont déjà passés par le groupement d'achat, on évite donc de surcharger notre service des marchés. On propose de signer une nouvelle convention de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. LE PRESIDENT. - Très bien, je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Délibération suivante : constitution et composition du bureau métropolitain et du nombre de vice-présidents. Monsieur Musso.

Mmes CHARLES, GROSSO et M. BENEVENTI quittent la salle.

N° 23/11/029 CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN ET DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

<u>M. MUSSO</u>.- Suite à la démission d'un des vice-présidents, nous sommes obligés de diminuer le nombre de vice-présidents, c'est-à-dire de passer de 16 à 15.

M. SIMON. - Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - Oui, Monsieur Simon.

M. SIMON. - Je voudrais faire une petite intervention.

Rassurez-vous, je serai bref, Monsieur le Président, et pas polémique. En effet, la presse a largement commenté ma démission de mandat de vice-président, je rappelle qu'elle trouve son origine dans le projet de création d'un nouvel hôpital, établissement de santé, au quartier Saint-Augustin à La Crau. Je n'ai aucune volonté de polémiquer, seulement de faire comprendre à l'assemblée ce qui a conduit à cette démission. Je souhaite revenir factuellement sur deux éléments de divergence que j'ai avec Monsieur le Président.

Le premier est lié à notre différence d'analyse concernant le niveau de dégradation de l'offre de santé, ici et ailleurs, relevé en outre par la période Covid. Celui-ci fait pourtant l'objet d'un constat majoritairement partagé par tous. L'hôpital public exerce dans des conditions très difficiles, je peux vous le dire, je l'ai vécu ces trois dernières années ayant trois personnes âgées à charge à la maison. Il atteint actuellement l'efficience maximale avec les

moyens dont il dispose et le fort engagement des personnels. Très régulièrement, les médias font l'écho de difficultés qu'il éprouve à pouvoir assurer sa prise en charge de l'ensemble de la patientèle dans les conditions qui lui sont dues.

L'établissement dont il est question permettrait de réellement soulager l'hôpital public, et pas concurrencer. Il ne serait pas seulement le résultat de regroupement des cliniques Saint-Jean, Saint Roch de Toulon et Sainte Marguerite d'Hyères. Je peux évidemment comprendre les maires et les administrés de Toulon et Hyères qu'il puissent être inquiets de la disparition de leur clinique dans leur ville au profit d'un nouveau grand hôpital. Je partagerai même, et je l'ai dit à Monsieur le Président, leur sentiment si le projet se limitait à un regroupement de cliniques sans valeur ajoutée pour nos populations. Mais, avec des équipements médicaux modernes et de pointe, ce nouvel établissement de santé comprendrait, je vais quand même vous le citer parce que vous savez que, dans un projet privé, on n'a pas le droit de divulguer ce qu'il est fait, là, j'en ai eu l'autorisation : 600 lits, un service d'urgence de capacité de 25 000 passages par an, avec réanimation, 40 postes de chimiothérapie, 40 postes de dialyse, 15 places de réanimation, 31 salles opératoires toutes disciplines chirurgicales, une maternité de néonatalogie de 40 places - d'ailleurs à ce titre, j'ai rencontré par hasard le médecin qui s'occupe de cela qui m'a dit que c'était très important pour eux, puisqu'ils ont prévu d'avoir une IRM à intelligence artificielle pour anticiper sur les malformations des fœtus - 4 salles de radiologie, 3 salles de mammographie, 3 salles d'échographie, 1 salle d'ostéodensitométrie, 3 scanners et 3 IRM, 6 salles d'endoscopie, un laboratoire, 800 emplois, dont 200 médecins et chirurgiens, 1 000 places de stationnement en silo, un EHPAD de 90 lits et une crèche pour les enfants des personnels de cet hôpital, d'autant qu'il proposerait toutes les spécialités médicales, y compris celles qui, actuellement, nécessitent de se rendre à Marseille ou à Nice, ce qui n'est pas neutre.

A mon sens, c'est mon sens, l'intérêt public des services médicaux envisagés dans ce projet est indéniable. Ils sont de nature à améliorer localement le contexte sanitaire, un projet de plus, qui serait indolore pour le contribuable. Bien au contraire, il participerait aux travaux de la zone en question. Comme la presse l'a relaté, en l'absence d'un vrai développement des cliniques, ce n'est pas moi qui le dis, je n'en ai pas la capacité, ce sont les médecins, le risque est majeur de les voir quitter notre métropole ou, pire, cesser leur activité. Ce seront alors les habitants de notre bassin de vie qui en ressortiraient perdants. C'est un sujet qui devrait transcender les clivages politiques en raison de son enjeu pour nos concitoyens. Nous pourrions en débattre, pas aujourd'hui, ce n'est pas le jour ni le lieu, je sais, Monsieur le Président, que vous en avez parlé dans une réunion en mairie, vous dites que ce sujet, il faudra le reprendre.

Ce premier point d'achoppement n'est toutefois pas l'élément central qui a entraîné ma démission. Que l'implantation de ce projet, et je l'ai dit à Monsieur le Président le jour de ma démission, qu'il soit à La Crau ou ailleurs, je lui ai même dit : « Si vous trouvez 12 hectares (parce que c'est 12 hectares) ailleurs sur la Métropole, et que vous le trouvez plus judicieux, j'y souscrirai ». Je ne

veux surtout pas que l'on croie que c'est un projet craurois, non, c'est un autre sentiment que j'ai.

J'en viens donc au deuxième véritable point de désaccord qui, lui, est totalement rédhibitoire pour la majorité municipale, et même mon opposition crauroise, puisqu'il y a eu un conseil municipal la semaine dernière où nous avons débattu. Les emprises foncières qui avaient été identifiées pour accueillir cet hôpital, je veux que vous le sachiez, sont constructibles depuis 2007. Elles nécessitent néanmoins de faire l'objet d'un règlement de zonage, comme toutes les zones AU, au travers d'un plan local d'urbanisme. La commune de La Crau l'a donc intégré à l'intérieur d'une procédure de révision générale tout simplement, puisque notre révision générale était lancée avant la métropolisation, et donc il pouvait y avoir continuité. Nous aurions pu avoir une option différente qui aurait été simplement la modification du zonage pour donner les droits à bâtir.

Alors, mes chers collègues, comme l'a rappelé le Président Giran dans sa réponse à ma démission, la compétence Planification et Plan local d'urbanisme est désormais pleinement métropolitaine ; oui, mais ce qui nous a touchés, nous, c'est que notre PLU a été bloqué depuis le mois de mai sans que nous en soyons informés. Il m'a aussi indiqué que ce projet n'avait fait aucunement la production d'un document de campagne électorale, mais de la part de qui, Monsieur le Président ? Du candidat maire ou du candidat de la présidence de notre métropole ? Aujourd'hui, nous savons que nous avons transféré beaucoup de compétences à la Métropole et il faut que les maires puissent continuer à avoir les options sur leur commune. Ce qui m'inquiète et me pose question, c'est que par le parallélisme des formes, les voiries, les espaces verts, l'eau, l'assainissement, etc., sont aussi de compétence métropolitaine, quelle va être la marge de manœuvre des futurs candidats maires dans chacune des communes qui ne pourraient réunir une majorité au sein de cette assemblée si on applique cette méthodologie? Comme nous l'avons fait pour les recettes fiscales où nous avons élaboré un pacte fiscal, il devient donc urgent d'élaborer aussi un pacte de gestion concernant tous les projets de proximité. Je ne parle pas des projets métropolitains, Monsieur le Président, ce qui est normal, puisque c'est cette assemblée qui doit les définir.

Voilà ce que je voulais vous dire, c'est sans aucune polémique, au contraire, je souhaite que ce projet puisse se faire, même s'il ne se fait pas à La Crau. Je souhaite, Monsieur le Président, que vous trouviez des solutions avec madame la Maire de Toulon. Si vous les trouvez, j'y souscrirai. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci.

Applaudissements des Conseillers métropolitains craurois.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur Simon. La Crau vous applaudit.

Je voudrais d'abord faire une petite mise au point : vous avez dit que vous êtes en divergence avec le président, le débat permettra de savoir si la divergence est plus générale, et si d'autres membres du bureau, tel que cela s'est passé l'autre jour, adhèrent à votre vision des choses ou à celles de la Métropole.

Deuxième réflexion : je veux bien être le saint Sébastien criblé de flèches, c'est tellement facile de désigner un bouc émissaire, et ça vous évite de remettre en cause une amitié pluriséculaire, mais enfin, les décisions ont été prises par mon prédécesseur, Hubert Falco, quelles qu'elles soient, et ici, avec non pas discipline, mais compréhension, et parce que c'est légitime, elles sont aujourd'hui poursuivies. Ne vous trompez pas, ne faites pas celui qui, de façon distraite, pense : « Giran, c'est le mal, avant, c'était le bien ». Le mal, si tant est qu'il existe, a commencé avant.

Vous dites, parmi vos arguments, que ça n'a que des bienfaits, mais vous avez eu la courtoisie et l'honnêteté de rappeler que c'était un peu complexe pour des villes, comme Toulon et Hyères, de perdre un équipement présent depuis longtemps et fondamental pour l'équilibre des soins de leur territoire et du territoire voisin. J'ajoute que vous n'évoquez pas les conséquences qui pourraient intervenir sur l'hôpital public, or, on est bien obligé de savoir, même si l'ARS, l'Agence Régionale pour la Santé, n'a jamais été consultée sur ce projet, projet énorme, plus important que Sainte Musse, il nous est arrivé quand même d'avoir le représentant de l'ARS dans nos conseils de surveillance et son opposition est claire. En d'autres termes, l'organisme qui a la charge de la cohérence générale de l'espace sanitaire varois est contre ce projet et la crainte pour l'hôpital public est majeure. Le Conseil de surveillance de la ville de Toulon, je parle sous le contrôle de Madame Massi, et le Conseil de surveillance de la ville de Hyères ont voté à l'unanimité (médecins, usagers, personnel administratif, etc.) contre le danger que pouvait représenter cette émergence. J'ajoute que le directeur lui-même de l'hôpital intercommunal verra d'un œil difficile cette création dans la mesure où elle perturberait complètement l'hôpital public ; or nous avons quelque part, même si l'on peut avoir une vision planétaire, une responsabilité sur l'hôpital public qui est importante.

Je voudrais également dire que, même si l'on était sensible à vos arguments, et certains tiennent la route, je donne un exemple : il y a quand même des adjonctions ou des décisions qui viennent améliorer la situation sanitaire. Je donne simplement cet exemple parce qu'il est marginal, mais il est immédiat : le plus gros centre de cardiologie du Var va s'implanter en face de l'hôpital d'Hyères. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé, ce sont 40 radiologues varois qui réunissent leurs moyens pour faire quelque chose où les IRM, les scanners et le reste seront disponibles à immédiate proximité de l'hôpital. Bon, on ne dort pas complètement et on est vigilant pour essayer d'améliorer les choses.

Je reconnais que le projet que vous avez décrit est remarquable, je ne dirais pas pharaonique, mais il est remarquable, en tous les cas il est fini déjà, c'est un projet fini avant même qu'il ait été passé, je dirais, à la réflexion collective, avant même que l'ARS soit consultée, avant même qu'une concertation soit faite à l'hôpital public, avant même qu'une réflexion soit menée dans le cadre de l'urbanisme, le projet est ficelé, au mètre carré près ! C'est bien, mais moi, dans ma vieille tradition du service public, je ne suis pas non plus aux ordres des investisseurs privés, même si je reconnais que le libéralisme est une bonne chose en la matière.

Pour le reste, il y a peut-être aussi des domaines que vous passez pudiquement sous silence, qui sont assez simples. Est-ce que le SCoT de la métropole TPM est compatible avec ce projet ? Le SCoT, c'est la dimension suprême de l'organisation de l'espace. Le SCoT n'a pas 100 ans, même s'il est aujourd'hui, comme tout document d'urbanisme, en révision permanente, mais le SCoT a défini très clairement, au-delà du caractère constructible du lieu, les endroits dans la Métropole qui pouvaient accueillir des équipements hospitaliers. Ce n'est pas moi qui l'a fait, j'y suis trop rarement, Monsieur le Président, mais ceux qui y sont et qui visent le bien public ont objectivement réfléchi et conclu que ce n'était pas dans la plaine de La Crau que devait s'installer éventuellement des équipements et des infrastructures hospitalières. Ils ont défini trois ou quatre autres lieux. C'est donc un peu original, sous prétexte qu'il y a une initiative qui peut être vertueuse et pertinente que, brutalement, le SCoT qui a cette responsabilité soit passé en pertes et profits.

Je crois que, pour des raisons d'opportunité et la déstabilisation, les problèmes de proximité, les problèmes de culture des villes de Hyères et de Toulon, et Madame Massi s'exprimera, mais aussi pour des raisons juridiques, ce projet n'a pas à voir le jour, en tous les cas, et nous avons bien entendu rencontré le directeur, enfin nous avons rencontré, j'ai dû demander 150 rendez-vous et j'ai eu une visite très tardive et très distraite avant que les problèmes ne se posent du directeur de l'hôpital, mais aujourd'hui, dans la configuration où nous sommes, la ville de Toulon et la ville de Hyères, à leur demande, réfléchissent à des possibilités d'extension *in situ*, c'est-à-dire dans la ville, des équipements en question, et cela paraît, je laisserai madame Massi s'exprimer, leur convenir. Il n'y a pas une solution qui est le transfert, le déplacement, la suppression définitive de Sainte-Marguerite, Saint-Roch, Saint-Jean, il y a l'amélioration de ces structures *in situ* ou à immédiate proximité, de telle façon qu'ils puissent les moderniser. Voilà la réalité.

Et puis, je le rappelle encore une fois, pour que chacun ait bien compris : les décisions sur ce sujet, que je partage bien entendu complètement, ont été prises par le Président Falco, comme en attestent deux lettres qu'il a envoyées au président de la commission médicale de l'hôpital Saint-Roch ou Saint-Jean, où il dit : « Je ne veux pas être le Maire ni le Président de la Métropole qui aura laissé partir des institutions comme Saint-Roch, Saint-Jean ou Sainte-Marguerite ailleurs que dans leur site historique ».

Voilà la réponse que je fais, et je donne la parole à Madame Massi.

Mme MASSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas reprendre tous vos arguments qui sont suffisamment clairs, moi, je voudrais porter à la connaissance de tous que, en effet, je regrette que Christian Simon quitte le bureau métropolitain et la vice-présidence. Je pense que personne n'a rien à y gagner et je voulais faire remarquer que j'ai vu Christian Simon quand il vous a remis sa démission, je lui ai dit que, comme en toute chose, il y a une voie médiane. On n'est pas contre un pôle santé à La Crau, on est contre le déplacement des deux cliniques de Toulon.

Après, j'ai repris tes propos, Christian, sur « la santé devait transcender le débat politique ». Je suis tout à fait d'accord, ça doit transcender. Mais maintenant, il y a un autre sujet aussi sur lequel il faudrait transcender, c'est le logement social. Toulon a 42 % des logements sociaux de la Métropole ; alors c'est vrai, c'est vrai que certains préfèrent payer une pénalité qui n'est pas très importante au vu des communes, mais Toulon paie 3 M€ et j'aimerais bien, Toulon a 18 % de logements sociaux, autour de nous, les communes vous tournez autour de 5 − 6 %. Alors, si la santé transcende le débat public, je pense que les logements sociaux aussi doivent transcender le débat public. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Sébastien.

M. VIALATTE.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, évidemment, je regrette profondément la démission de Monsieur Simon que je ne comprends pas. Si chacun des vice-présidents démissionne quand il est en désaccord avec une décision de la Métropole, on n'est pas arrivé. Il m'est arrivé que le Président Falco me refuse un investissement, je n'ai pas démissionné pour autant. La Métropole n'est pas l'addition des compétences particulières de chaque ville, c'est un aménagement global.

Je voulais dire que je rejoins tout à l'heure Monsieur Simon qui a dit qu'il comprenait le Maire de Toulon et le Maire de Hyères, je peux lui dire que le maire de Six-Fours déplore profondément cette idée. Les Six-Fournais mettent déjà trois-quarts d'heure pour arriver à Toulon, imaginer qu'ils vont, en plus, rajouter trois-quarts d'heure pour aller à La Crau, c'est une folie, évidemment ! La fermeture de la maternité de La Seyne a entraîné un déport de la patientèle sur les Bouches-du-Rhône et sur La Ciotat considérable. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate ? Que toutes les cliniques marseillaises montent des centres de consultation à La Ciotat et à Cassis tellement c'est devenu difficile de traverser Toulon. Si on veut continuer d'accélérer cette perte de patientèle, on n'a qu'à continuer.

Je voudrais dire aussi, témoigner du fait qu'Hubert Falco était totalement opposé à ce projet, j'étais assis à côté de lui au bureau communautaire et nous en avons parlé plusieurs fois.

Enfin, je voudrais parler d'aménagement de la métropole. La Métropole de Toulon c'est l'est; l'ouest, c'est devenu un croupion. Si on n'y prend pas garde, il y a longtemps que je plaide d'ailleurs pour que cette métropole s'étende à d'autres communes de l'ouest Var, de façon à obtenir un équilibre. Il y a un véritable déséquilibre dans l'aménagement du territoire. Pour toutes ces raisons, je voudrais affirmer mon opposition totale à ce projet et je regrette encore une fois, Christian Simon, je ne comprends pas très bien l'intérêt de cette démission, si ce n'est de faire parler. On aurait peut-être pu en parler plus tranquillement en bureau.

Mme PORTUESE.- Moi, mon intervention va concerner l'aspect plus humain de cette affaire. La démission de notre collègue Christian Simon à la vice-présidence pose question, d'autant qu'il est fait état par la presse de propos

Conseil métropolitain - 16 novembre 2023

malveillants et d'un écart de langage réellement malsain à son endroit. Au-delà des raisons du désaccord sur le fond qui vous oppose, il s'en est bien expliqué et vous lui avez répondu, on peut ne plus avoir débat, il est regrettable de voir qu'à peine six mois après votre prise de fonction à la présidence de la Métropole, un incident de cette ampleur vienne parasiter notre fonctionnement. Du jamais vu dans notre collectivité. Vos écarts de langage, connus de tous, sont inadmissibles. Lors de votre prise de fonction, le 4 mai dernier, j'avais dit que l'unité souhaitée par votre prédécesseur en vous adoubant était illusoire. Je soulignais alors que votre personnalité était problématique pour assurer la présidence de la Métropole. Je ne pensais pas que vous me donneriez raison aussi vite. Je note que cette démission d'un vice-président compétent et très impliqué dans ses fonctions intervient après que vous ayez été désavoué au dernier conseil municipal à Hyères, par votre propre majorité, un double désaveu donc.

Cet incident d'irrespect d'un élu au sein de notre collectivité n'est pas le seul qui a eu lieu dernièrement. En effet, le 4 novembre dernier, Var Matin se faisait l'écho d'un incident survenu le 28 octobre, lors de l'inauguration (je l'ai dit, c'est l'aspect humain sur cette intervention), le 28 octobre, lors de l'inauguration du club-house du RCHCC à Hyères, lors de cet événement, une altercation a eu lieu entre une élue de notre collectivité et une fonctionnaire qui vous est proche. L'élue a même dû déposer une main courante au commissariat d'Hyères. Fautil rappeler que les fonctionnaires ont un devoir de réserve et de neutralité ? C'est une obligation qui s'applique pendant et en dehors du temps de travail. Faut-il rappeler également qu'un élu invité à une inauguration officielle a le droit de s'y rendre sans crainte d'être malmené ? Ce triste épisode me rappelle étrangement celui que j'ai moi-même vécu il y a un an, presque jour pour jour, lors d'une inauguration également, et pour lequel j'ai dû, moi aussi, déposer une main courante au commissariat d'Hyères. Doit-on banaliser ce genre de comportement vis-à-vis d'élus, d'irrespect ? Pour ma part, je dénonce ces agissements qui n'honorent pas leurs auteurs. Faut-il rajouter que, pour l'image de notre métropole, tout fonctionnaire a un devoir d'exemplarité, plus encore s'il bénéficie d'un grade élevé. Il appartient à l'autorité hiérarchique dont dépend le fonctionnaire en cause de déterminer s'il a manqué à son devoir de réserve. Je demande donc qu'il y ait transparence sur ces faits et que vous diligentiez une commission d'enquête avec des élus de l'opposition pour auditionner la fonctionnaire mise en cause. Mon intervention aurait été la même si la fonctionnaire en question n'était pas votre fille, la règle est la même pour tous et, je le redis, c'était l'aspect humain de cette démission qui m'a touchée.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'apprécie la profondeur de votre pensée.

Deux, trois détails. J'ai pris à témoin lors de la réunion du bureau et je prends à témoin Madame Massi ou Madame Paecht : jamais, jamais je n'ai tenu de propos malsains ou malfaisants à l'égard de Monsieur Simon. Je le dis, si c'est réitéré, c'est une diffamation. Les témoins sont là. Si un membre du bureau, il y avait douze maires, a remarqué de tels propos, qu'il le dise, mais qu'il le dise maintenant. Et dans la réunion qu'il y a eu à La Crau, je n'ai jamais tenu de propos malfaisants.

Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage et, dans cette stratégie de tuer le chien, bien entendu, Madame Portuese se devait d'intervenir. Il y a effectivement une sorte de stratégie des mains courantes; que chacun se méfie, une main courante c'est intéressant, parce que cela permet de faire le buzz, la presse s'en empare, elle réitère d'ailleurs ses interventions sur le sujet sans qu'il y ait d'enquête. Je peux vous dire que, dans les deux cas, j'ai déposé plainte contre Madame Portuese pour dénonciation calomnieuse, et je demande publiquement que la plainte soit poursuivie, parce qu'il y avait 500 personnes pour s'apercevoir que, jamais, je n'ai fait sur elle de menaces physiques de quelque nature que ce soit. Quant à l'incident, je dirais le caractère lamentable de votre intervention, lamentable au plan humain, lamentable au plan déontologique qui consiste...

Mme PORTUESE.- Je vous propose de faire l'avocate.

<u>M. LE PRESIDENT</u>.- Madame, vous avez dit tout ce que vous avez à dire, je dis tout ce que j'ai à dire.

... qui consiste à évoquer quelqu'un de ma famille, quelqu'un qui est fonctionnaire ici, en disant qu'elle a eu une attitude inconvenante - et il y a eu une main courante de Madame Bernardini qui est sans doute d'une neutralité relative dans le sujet - là encore, je crois savoir qu'une plainte a été déposée pour que l'enquête ait lieu et que la chose soit dite et que des témoins soient cités.

Ça suffit maintenant de faire la politique dans ce département en choisissant des cibles! La cible a été Hubert Falco, je l'ai dit d'ailleurs lors de l'inauguration du Club House, et désormais, espérant ou pensant qu'il est neutralisé, ce que je ne souhaite bien sûr absolument pas, je suis dans la cible. Il y a dans le conseil municipal de Hyères des personnes dont la qualité principale est de garder l'anonymat pour aller raconter des histoires dans la presse, qui sont capables, un jour de voter à l'unanimité un soutien au maire et le lendemain, d'aller dire: « Non, j'ai voté le soutien, mais en réalité, je le combats de l'intérieur » avec, je m'en excuse, une presse qui relaie cela d'une façon qui peut paraître un peu contestable.

Il y a une entreprise de démolition massive et je vais vous dire que plus vous en ferez, plus je résisterai, parce que vous êtes à l'opposé de l'image que je me fais de la politique. Vous êtes incapable de supporter la moindre observation ou la moindre réticence. Vous attribuez, vous jugez qu'il s'agit d'insultes quand il s'agit parfois de réparties un peu vives. Mais dans quel monde vous vivez ? Et en plus, vous imaginez, avec cette fragilité absolument de cristal, pouvoir jouer un jour un rôle public. Mais c'est une plaisanterie! Alors soyons corrects, vous faites ce que vous voulez avec vos mains courantes, moi, je fais ce que je veux avec plainte déposée nominativement contre vous ou contre quiconque à déposer une autre.

Et puis, si j'ai eu des propos malsains et malfaisants à l'égard de Monsieur Simon, c'est sa responsabilité de m'attaquer et de citer des témoins, j'ai les miens; mais véritablement, passer ce temps dans le caniveau dans lequel vous vous vautrez, cela me paraît scandaleux!

Conseil métropolitain - 16 novembre 2023

Monsieur Stassinos.

M. STASSINOS. - Oui, je crois que le caniveau, c'est le bon terme. J'étais présent au Club House, et je peux vous assurer qu'il ne s'est strictement rien passé, rien passé! S'il y a une main courante, s'il y a une plainte qui est déposée, j'irai donner ma version : il ne s'est strictement rien passé, il faut que tout le monde l'entende. Tout ça, c'est de la politique de caniveau, orchestrée par quelques personnes qui n'ont vraiment strictement aucun intérêt pour le débat public et aucun intérêt pour le service public de façon générale.

M. LE PRESIDENT. - Mais véritablement, que l'on débatte du point de vue de Monsieur Simon sur les hôpitaux, et du point de vue exprimé par la Métropole, cela me paraît normal, mais véritablement, de descendre à ce niveau-là, c'est un discrédit définitif pour vos ambitions!

Oui, je vous en prie.

<u>M. SIMON</u>.- Monsieur le Président, je ne voulais pas que ce débat glisse làdessus.

M. LE PRESIDENT .- Oui, c'est horrible !

<u>M. SIMON</u>.- Je n'adhère pas à ça, je vous le dis. Ce que je voudrais vous dire, c'est que je ne veux surtout pas de polémique. Moi, je parle de santé pour les gens, c'est tout.

M. LE PRESIDENT. - Pas de polémique, donc le problème est clos.

Je dois vous dire également que mon souhait et mon souci de voir Monsieur Simon, membre du bureau, a été total et j'ai demandé qu'il le reste. Mon souci que quelqu'un de La Crau soit au bureau a été total, il m'a été répondu qu'aucun conseiller municipal ou métropolitain ne le souhaitait, c'est pour ça que nous supprimons le poste. Mais dès le lendemain du jour où il y aurait une évolution sur ce sujet, le poste serait créé au profit de La Crau, parce qu'il est important de pouvoir s'exprimer collectivement.

Oui, je vous en prie.

M. NAVARRANNE.- Je voudrais, moi aussi, participer aux échanges et peut-être en reparlant du fond. On peut penser dans la situation ce que l'on veut, l'intervention a été digne, claire, sobre, et nous ne pensions peut-être pas au Rassemblement national, à l'époque au Front national, dans cette collectivité, au Conseil de l'agglomération TPM, en 2008, quand nous sommes entrés dans l'assemblée, que nous ferions du Christian Simon sans le savoir, un peu comme monsieur Jourdain qui faisait lui-même de la prose sans le savoir, ou plutôt que Christian Simon analyserait un jour (la commune de La Crau est entrée dans notre collectivité en 2009) ce qui était de facto, peut-être hélas, le cadre de cette collectivité, le cadre dur et radical qu'ont toutes les collectivités d'agglomération ou métropolitaines.

Vous parliez tout à l'heure de cible, vous avez dit : « *Hubert Falco a pendant longtemps été la cible* ». Pardon, tout de même, Hubert Falco a été le président Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

de cette collectivité et de cible, il n'a été en fait qu'objet d'attaques politiques, ce qui est l'objet de la démocratie. Je crois que l'ancien président n'a jamais été, dans notre assemblée, persécuté, harcelé.

- M. LE PRESIDENT. Dans notre assemblée, non, vous avez raison.
- M. NAVARRANNE.- Je me permets quand même de rappeler que j'ai moimême eu des débats, parfois très vifs, parfois abordé des sujets qu'il ne voulait pas que l'on aborde, notamment les sujets judiciaires, mais je m'interdis de faire comme si de rien n'était jamais. Au moins les choses se disent franchement, clairement, en face à face.
- M. LE PRESIDENT. Juste un mot : je vous donne totalement raison, mais toute la campagne qui est faite aujourd'hui est une campagne anonyme. Vous savez ce que c'est l'anonymat, le règne de l'anonymat ?
- <u>M. NAVARRANNE.-</u> Je pense qu'au Rassemblement national et au Front national, ce sont des menaces.
- M. LE PRESIDENT.- Je ne parle pas de vous, Monsieur.
- M. NAVARRANNE.- Les menaces, les discriminations physiques, morales, diffamations, on sait ce que c'est. C'est vrai qu'effectivement ce n'est jamais agréable, mais ça fait 50 ans qu'on est l'objet de fantasmes, de mépris, d'injures et de menaces physiques. Effectivement, je pense que nous, nous avons toujours gardé notre calme et que jamais on n'a insulté personne. Oui, on sait ce que c'est et je peux comprendre que ça vous touche particulièrement. Ça fait 50 ans que nous, on le subit aussi.
- M. LE PRESIDENT .- Vous, un peu moins.
- M. NAVARRANNE.- Je ne sais pas. En tout état de cause, si vous voulez, moi, j'ai déjà pris un certain nombre d'agressions physiques, alors même que, ni dans le propos ni dans mon attitude, je n'ai pu agresser quiconque. La seule fois d'ailleurs où, dans un conseil municipal, on m'a accusé d'avoir insulté quelqu'un de crétin, c'est en fait le responsable du parti communiste auquel j'avais dit : « votre mépris crétin », donc je ne le traitais pas, lui, de crétin, mais son mépris. Donc, encore une fois, oui, bien sûr que l'anonymat est désagréable.

Je veux en revenir au sujet. Comment la collectivité métropolitaine ne peut-elle pas virer à l'outil technocratique et brutal, alors même que le vœu pieux de l'ancien président avait toujours été, mais c'était un vœu pieux, on l'avait dit à Hubert Falco, clairement, vraiment !

Je suis désolé que monsieur Vialatte parte, parce que j'avais juste une petite chose à vous dire, Monsieur Vialatte, je me permets de vous le dire avant que vous partiez, pardonnez-moi : quand on a des désaccords, il faut effectivement les exprimer et vous les avez exprimés, mais la seule petite remarque que je souhaiterais vous faire, c'est celle de la présence dans nos assemblées métropolitaines qui, parfois, est un peu, et plutôt souvent erratique.

M. VIALATTE. - Monsieur Navarranne, si c'est pour venir écouter le verbiage tel que le vôtre, ma présence dans l'assemblée n'a aucune utilité.

M. NAVARRANNE.- C'est ce que je vois depuis que j'y suis, oui, effectivement, et même quand je ne parle pas, vous n'êtes pas là plus souvent. C'est bien regrettable.

M. VIALATTE quitte la salle.

Comment notre collectivité ne pouvait pas, à un moment, virer un peu brutale. Hubert Falco avait dit : les communes, en matière notamment d'urbanisme, resteront souveraines et nous ne ferons qu'appliquer la décision des communes. La preuve, c'est qu'on ne le fait pas, pour des degrés, d'ailleurs, qui peuvent parfaitement se justifier.

M. LE PRESIDENT. - Attendez, les communes restent maîtres chez elles à une condition, c'est que les décisions qu'elles prennent ne portent pas atteinte aux communes voisines. Si c'était la création d'une clinique à La Crau, point, pas de problème, on suivrait. C'est la création d'une clinique par suppression de Sainte-Marguerite à Hyères, de Saint-Roch et de Saint-Jean à Toulon! C'est ça, le fond du problème.

M. NAVARRANNE.- Je vais y venir, mais ce n'est pas décorrélé, Monsieur le Président. La souveraineté de la commune en l'espèce n'est pas respectée, le choix de la commune pour, encore une fois, des décisions dont on peut discuter sur le fond, on peut trouver que, bien sûr que les Toulonnais auraient le cœur brisé de voir partir la clinique Saint-Roch et la clinique Saint-Jean, mais tout de même, froidement, est-ce qu'on peut interdire à La Crau ? Vous disiez tout à l'heure que le libéralisme est une bonne chose, la libre concurrence.

M. LE PRESIDENT. - Le libéralisme, ce n'est pas le renard dans le poulailler. Il y a des règles dans le libéralisme, il y a des codes, il y a une organisation. Ne me faites pas dire tout et son contraire.

M. NAVARRANNE.- Mais je suis d'accord avec vous, d'ailleurs je ne vous dis pas qu'on ne respecte pas la règle. Le choix de la Métropole de ne pas accorder la modification du PLU, c'est le respect des règles. Malgré tout, en l'espèce, la souveraineté de la commune n'est pas respectée. Encore une fois, je ne dis pas qu'il faut forcément accepter le choix de monsieur Simon et de la majorité municipale de La Crau, je dis juste que, derrière le vœu pieux qui nous était fait, nous avions dit dès 2008 qu'on ne pourrait pas tenir une unité métropolitaine à chaque fois et respecter le choix des communes, parce que c'est la logique de la collectivité.

Quand il y a eu le passage à la métropole, ça a été encore plus radical, parce qu'effectivement toutes les décisions urbanistiques devenaient, je le redis, Hubert Falco avait été clair sur ce sujet : on suivrait le choix des communes. Encore une fois, en tant que Toulonnais, moi, je trouve qu'il est bon de ne pas suivre le choix de la commune de La Crau, mais il ne fallait pas avoir un discours et la pratique parfaitement dans le cadre de la règle. Ça me faisait penser, tiens, Michel Sardou n'était pas loin, au Zénith il y a quelques jours, il

chantait « Lénine, relève toi, ils sont devenus fous », il faudrait peut-être rappeler à l'ancien président de la Métropole ce qu'il avait peut-être promis. Encore une fois, moi, je ne dis pas qu'il faut forcément respecter cette règle, mais il ne fallait pas l'annoncer comme ça.

- <u>M. LE PRESIDENT</u>.- Je vous répète qu'il faut la respecter, sous réserve qu'elle ne porte pas atteinte, mais c'est fondamental quand même.
- M. NAVARRANNE.- Audiard avait dit ça, attention, c'est...
- M. LE PRESIDENT. Oui, écoutez, entre Michel Sardou et Audiard, on n'a pas les mêmes lectures.
- M. NAVARRANNE.- « Quand les gens de 130 kilos parlent, ceux de 60 les écoutent ». Quand la majorité de la Métropole veut imposer un choix urbanistique aux petites communes, les petites communes doivent soit se taire, soit effectivement essayer de faire une rébellion.
- <u>M. LE PRESIDENT</u>.- Mais là, ce n'est pas la petite commune, c'est un projet qui est beaucoup plus important que Sainte Musse, vous pensez que c'est un projet d'une petite commune ?
- M. NAVARRANNE.- J'en viens sur ce sujet. Venons-en. Quel est le besoin ? Comment est-ce que l'hôpital a été dépouillé ? Ce n'est pas le lieu du débat, moi, je ne vais pas forcément débattre là-dessus, mais si on veut aujourd'hui, la grande réflexion qu'on doit avoir, si on veut aujourd'hui les moyens suffisants pour pallier aux carences que l'État depuis, et ce n'est pas Macron, et c'est pas Hollande, et c'était déjà sous Sarkozy et déjà sous Chirac, ont détruit à la fois l'hôpital public, mais aussi la médecine de ville, quelle est la réponse ? Je pense que si jamais ce grand projet se faisait sur le territoire toulonnais ou sur le territoire hyérois, ce qui me plairait bien que ça se fasse à Toulon, on n'aurait pas ce débat, et vous le savez. Même si Hyères était dépouillé de sa clinique, parce que le regroupement se ferait à Toulon, quand les gens de 130 kilos parlent, ceux de 60 les écoutent, y compris la commune de Hyères, quand c'est la commune de Toulon, et celle de Six-Fours sûrement, et celle de La Seyne sûrement, qui seraient d'accord pour que ça se fasse à Toulon. Et voilà le vrai dilemme : le vrai dilemme, c'est qu'à un moment donné, on ne peut pas s'entendre sur ces sujets-là, on ne peut pas s'entendre, chacun a intérêt à faire ce qu'il veut.
- M. LE PRESIDENT. Non, Monsieur Navarranne. Votre plaidoirie est terminée ?
- M. NAVARRANNE.- Si vous voulez la couper, je participe au débat.
- M. LE PRESIDENT. Pas la couper, simplement faire un commentaire. Vous évoquez, et vous avez raison de le faire, le fait que le maire est, entre guillemets, car je n'aime pas beaucoup cette expression, « maître chez lui », je vous dis, avec un corollaire qui est qu'il ne vienne pas empiéter de façon sauvage sur les communes voisines, parce que si tel est le cas, les maires des communes voisines ne seront plus maîtres chez eux. Si on peut vous prendre

du jour au lendemain la clinique des Fleurs, la clinique Malartic à Ollioules sous prétexte que j'ai imaginé que dans la plaine de Hyères il y a la possibilité de regrouper et d'élargir, vous demanderez si c'est possible pour le fonctionnement de la ville d'Ollioules que cela se produise. Il faut aussi une harmonie.

J'ai perdu l'école d'infirmières, vous croyez que cela m'a fait plaisir de perdre l'école d'infirmières, mais là, c'était un projet à l'intérieur de la Métropole, c'est un débat, c'est un regret, mais c'est une acceptation. Là, ce n'est pas pareil, c'est une initiative privée qui est peut-être fondée selon les critères du privé, mais qui vient amputer le plus gros établissement hospitalier de Hyères avec l'hôpital et qui vient amputer deux cliniques traditionnelles à Toulon. La discussion consiste à dire comment la dimension libérale du sujet peut se développer sur le site, c'est tout, et donc nous discutons là-dessus.

<u>M. NAVARRANNE.</u> Mais c'est pourtant le libéralisme qui emmène aujourd'hui à l'émancipation de toutes ces cliniques privées qui se veulent des hôpitaux. C'est aussi totalement et parfaitement illogique.

M. LE PRESIDENT. - Écoutez, le jour où elles pourront s'implanter n'importe où, n'importe quand, n'importe comment, où elles veulent, est un jour que je ne veux pas voir venir. Je pense qu'il faut quand même que le maire ait une maîtrise du sujet.

M. NAVARRANNE.- Ma conclusion, puisque c'était intéressant d'avoir l'échange, premièrement, le risque c'est peut-être qu'elle se fasse ailleurs. Comment est-ce que ça se finira ? Si c'est à Solliès, ça se finira au sein de TPM, puisqu'a priori, on devrait intégrer la Vallée du Gapeau à un horizon cinq, dix, quinze ans. Ça ne serait pas une perte pour le territoire, ce serait peut-être une perte pour La Crau, mais pas une perte pour le territoire.

Mais, encore une fois, est-ce que la leçon que l'on ne doit pas retenir, c'est qu'à un moment, quand on édicte quelque chose, quand on promet quelque chose, en politique essayons au moins de respecter ça. Je trouve malgré tout, même si je ne partage pas ce choix et que je déplore l'éventualité qui aurait été pensée d'un départ et d'un regroupement de ces cliniques à La Crau, si c'était le choix de La Crau il aurait peut-être fallu aller plus loin dans la procédure pour les laisser avancer librement.

M. LE PRESIDENT. - Merci, et donc, vous êtes totalement étanche à l'argument qui dit : c'est le choix de La Crau, mais il a des conséquences tellement nocives sur Toulon d'une part et Hyères d'autre part que ce n'est pas un problème. C'est ça qui est incroyable ! Bon, écoutez, tenez compte du codicille.

Madame Massi.

Mme MASSI. - On va être clair, parce que les grands discours....

Monsieur Navarranne, vous êtes pour le départ des deux cliniques à Toulon ? Les Toulonnais, c'est important.

M. NAVARRANNE.- Je suis parfaitement contre et je vais même vous dire une chose...

Mme MASSI. - Voilà ! La réponse est claire, vous n'avez pas besoin de détailler.

<u>M. NAVARRANNE.</u>- Ah, mais si, pardonnez-moi, parce que ce n'est pas vous qui délimitez le périmètre de mes réponses. Je suis tout à fait contre, vous voyez, comme je suis contre la politique que vous soutenez au niveau national. Pourtant, on la supporte depuis 40 ans.

<u>Mme MASSI</u>.- Je ne soutiens rien, je vous rappelle que je ne suis pas encartée, et je ne soutiens rien. Mon parti, c'est Toulon!

M. LE PRESIDENT. - Monsieur, je vous en prie. Dernière intervention.

M. CAPOBIANCO.- Monsieur le Président, je vous remercie. Nous avons entendu monsieur le maire de La Crau, nous vous avons entendu, vous avons entendu les membres du bureau, les vice-présidents, nous avons entendu les oppositions avec leur style, et ça se respecte, bien évidemment. Il est relativement rare, et je ne voudrais surtout pas abuser de votre temps, ni de ceux de vos collègues, que les simples conseillers métropolitains comme moi prennent la parole sur des sujets qui sont très stratégiques et qui, d'une certaine manière, peuvent aussi vous donner l'occasion d'entendre ce que les simples conseillers métropolitains peuvent penser, en tout cas à titre personnel ce que je pense.

Vous connaissez beaucoup mieux l'histoire de la métropole que moi, puisque vous y êtes depuis la communauté d'agglomération, depuis le début.

M. LE PRESIDENT. - Non.

M. CAPOBIANCO. Depuis l'origine? Non, juste après, autant pour moi, et c'est vrai que c'est un moment un peu particulier, un moment qui, probablement, est un peu triste, parce que quand un vice-président démissionne, forcément, ça pose des questions. Elle pose doublement des questions par rapport à la place que peuvent avoir les conseillers métropolitains et donc les maires aussi, les vice-présidents, dans la gouvernance territoriale, et puis elle pose une question sur « à quoi sert la Métropole ».

Je n'ai pas du tout la prétention d'être invité au débat stratégique, car je ne connais pas les tenants et les aboutissants de ce dossier et je ne sais pas si mes collègues conseillers métropolitains ont eu la même sensation, en fait j'ai découvert ce dossier dans *Var Matin*. C'est vrai que j'ai eu un petit décalage de raisonnement en me disant : c'est un dossier qui me semble hyper stratégique pour le territoire, hyper important parce qu'on a tous des réflexions sur la problématique de la santé, et je découvre ça dans *Var Matin*. En même temps, Monsieur le Président, vous tentez, vous essayez et, à titre personnel, je trouve que votre manière d'incarner cette nouvelle gouvernance de la Métropole est tout à fait intéressante, parce que les prises de parole sont plus nombreuses, quelquefois, ça tique un peu, mais je trouve que c'est bien, c'est ça aussi la démocratie, et venant d'un Seynois, je pense que vous apprécierez le

raisonnement, mais la morale de cette histoire, c'est que, il fut un temps où certains disaient que tout se décidait le lundi matin en Bureau métropolitain, autour des vice-présidents, ce qui semble plutôt logique, puisque, évidemment, les vice-présidents, les maires sont à la manœuvre.

J'aimerais juste que vous profitiez de votre gouvernance pour nous donner l'occasion peut-être à nous, simples conseillers métropolitains, d'être invités à ce genre de débat et ce genre de réflexion. Quand j'entends Monsieur le Maire de La Crau proposer, si j'ai bien compris, peut-être qu'il y ait un débat un peu plus général, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, bien sûr, mais un peu plus général sur ces problématiques, je trouve que ce serait intéressant, parce qu'on pourrait se positionner les uns et les autres et on pourrait probablement ressortir beaucoup plus forts pour éviter ce type de situation. Quand j'entends madame la maire de Toulon évoquer la dimension aussi stratégique du logement social, le Seynois que je suis ne peut que la soutenir dans sa réflexion, et dire que ce sont des sujets, encore une fois, très stratégiques.

Monsieur le Président, vous aurez bien compris, depuis 2020, je suis conseiller métropolitain, en 2026, il y aura de nouvelles élections, j'aimerais juste dire à mes compatriotes, à mes concitoyens que j'ai servi à quelque chose et donc, si vous avez l'occasion d'organiser des débats un peu stratégiques nous permettant tous de sortir par le haut, j'en serais très heureux. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci pour votre intervention.

Simplement, pour votre information, la première fois que l'on a parlé en Bureau de ce sujet, c'est le dernier Bureau. Jamais, depuis trois ou quatre ans de gestation, une information n'a été apportée sur le sujet, donc, on en savait autant que vous. Oui, c'est la vérité, c'est strictement la vérité et tous les membres du Bureau peuvent en témoigner, parce qu'on ne peut pas refaire l'histoire à chaque fois.

Je mets aux voix cette délibération qui est apparemment simple, puisqu'il s'agit de fixer un nouveau nombre qui est de 16 ?

M. MUSSO. - 15, maintenant.

<u>M. LE PRESIDENT</u>.- Je mets aux voix : qui est pour ce nouveau nombre de vice-présidents ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui regarde son portable ? Merci.

(Vote à main levée)

POUR: 74

CONTRE: 1 - M. NAVARRANNE

ABSTENTION: 5 - M. CIVETTINI - M. MARION - Mme MONFORT - Mme MUSCHOTTI - Mm PORTUESE

(Adoption à la majorité).

Conseil métropolitain - 16 novembre 2023

Indemnités de fonction des élus de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : il s'agit simplement d'ajuster et de supprimer la somme qui était abondée.

N° 23/11/030 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

<u>M. MUSSO</u>.- C'est ça. Il n'y a aucune augmentation, aucune modification du montant des indemnités de chaque vice-président et du président.

M. LE PRESIDENT - C'est bien de le préciser, parce que d'aucuns auraient pu l'imaginer.

Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 78

CONTRE: 0

ABSTENTION: 2 - M. CHARLOIS- M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Création d'un emploi de vacataire de conseiller technique auprès de la direction des affaires juridiques.

N° 23/11/031 CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE DE CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR LE SUIVI DU CONTENTIEUX RELATIF A LA RESILIATION DE L'ANCIEN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

M. MUSSO.- Il s'agit d'un emploi de vacataire comme conseiller technique ; en fait, la personne qui était fonctionnaire depuis le début s'occupait de ce dossier, aujourd'hui, nous avons un procès en vue avec l'entreprise Systra, où l'on avait annulé le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, on a un contentieux et on a besoin de garder avec nous, pour quelques heures mensuelles, la personne qui a la connaissance parfaite et historique de ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 78

CONTRE:0

ABSTENTION: 2 - M. CIVETTINI - M. MARION

Conseil métropolitain - 16 novembre 2023

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Action récursoire auprès de la ville de La Seyne-sur-Mer pour remboursement de frais. Monsieur Musso.

N° 23/11/032 ACTION RECURSOIRE AUPRES DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE

M. MUSSO.- Simplement, la Métropole a dépensé des sommes pour le compte de la ville de la Seyne et la ville de la Seyne va nous les rembourser, bien évidemment, pour un montant de 349 676,70 €. Il s'agit de personnes transférées qui étaient déjà soit en maladie, soit antérieurement en accident du travail où l'on a eu une rechute. La loi nous dit que ça aurait dû être La Seyne qui finance, donc La Seyne va rembourser.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pas d'observation ? Qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 79

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1 - M. MARION

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie:

Modification des procès-verbaux de transfert à la Métropole.

N° 23/11/033 MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER

<u>M. MUSSO</u>.- On a tous fait des procès-verbaux de transfert en 2018 que l'on corrige avec le temps et que l'on précise avec le temps. Là, cela concerne la ville de La Seyne.

M. LE PRESIDENT. - Toilettage administratif. Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR: 79

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1 - M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Désignation d'une personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de l'école supérieure d'art et design.

Monsieur Cavanna.

N° 23/11/034 DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DESIGN TPM (ESADTPM)

M. CAVANNA - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de désigner une personnalité qualifiée pour le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle. Si tout le monde en est d'accord, nous pourrons procéder à cette nomination à main levée et il est proposé de désigner Monsieur SECONDI.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour ? Tout le monde est pour que ce soit à main levée.

(Adoption à l'unanimité).

Qui est pour, une fois que l'on a été pour une première fois ? Pas d'observation, pas d'opposition ?

(Vote à main levée)

POUR: 79

CONTRE:0

ABSTENTION: 1 - M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Ville de La Seyne, définition des objectifs du PLU.

Madame Sinquin.

N° 23/11/035 VILLE DE LA LA SEYNE-SUR-MER - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS RELATIFS A LA MODIFICATION N°5 DU PLU ET DES MODALITES DE LA MISE A

Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

DISPOSITION AU PUBLIC DE LA CONCERTATION OBLIGATOIRE

Mme SINQUIN.- La ville de La Seyne souhaite mettre en œuvre la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme afin de :

- créer les conditions d'aménagement sur certains espaces concernés par des possibilités de construction (volonté d'intégration par le recours à des OAP),
- garantir la bonne intégration des projets dans des environnements urbains hétéroclites,
- prendre acte d'un jugement du tribunal administratif de Toulon pour supprimer une ouverture à l'urbanisation,
- actualiser le dossier de planification afin de correspondre à la convention du nouveau NPNRU en cours de finalisation.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA (MRAe PACA), suite à l'examen au cas par cas a émis un avis conforme de soumission de la procédure à évaluation environnementale.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme la procédure de modification du PLU soumise à évaluation environnementale nécessite l'organisation d'une concertation publique. La présente délibération vise à définir les modalités et l'organisation de la concertation publique.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 79

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1 - M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc adopté.

Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Madame Bicais.

N° 23/11/036

PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE - CREATION D'UN GIRATOIRE A TROIS BRANCHES AU CROISEMENT DE LA RUE NATIONALE AVEC LA RUE PHILIPPE DE HAUTECLOCQUE ET L'AVENUE CLEMENCEAU A OLLIOULES

<u>Mme BICAIS</u>.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la municipalité d'Ollioules porte un ambitieux projet de valorisation de son centre-ville. Il s'agit

Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

de requalifier cette entrée de centre-ville en vue de la redynamiser à travers un vaste programme culturel d'espaces publics métropolitains et communaux de 12 000 mètres carrés nécessitant d'importants investissements en provenance de la Métropole, partenaire principal au regard du large panel d'aménagements placés sous sa compétence et de la Ville dans le cadre de la réalisation de nombreux équipements.

Situé à proximité du centre historique, l'ensemble comprendra notamment une salle polyvalente, une médialudothèque, un site du conservatoire, un cinéma, une maison des assistantes maternelles, des locaux tertiaires, un jardin public, un parking de 785 places. S'y ajoutent les requalifications de places et rues concernées, des squares et jardins reliés entre eux.

Le projet consiste notamment à la réalisation d'un giratoire à trois branches au croisement de la rue Nationale avec la rue Philippe de Hautecloque et l'avenue Clémenceau. Dans ce cadre, la maîtrise foncière des parcelles impactées par le programme de travaux est nécessaire. Pour atteindre cet objectif, les acquisitions amiables sont privilégiées. Toutefois, dans le cas où les négociations amiables ne pourraient aboutir, la Métropole et la Ville d'Ollioules souhaitent solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Var l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire, permettant notamment d'obtenir la déclaration d'utilité publique de ce projet, et ce, afin de ne pas compromettre la réalisation de cette opération d'intérêt général.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Rapport d'activité de délégation de service public du très haut débit.

Monsieur Stassinos.

Mme BICAIS quitte la salle.

N° 23/11/037 RAPPORT D'ACTIVITE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'ANNEE 2022

<u>M. STASSINOS.</u>- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit ici de présenter le rapport d'activité de la DSP qui a été mise en place en 2011 pour une durée de 20 ans. On est rendu à 1 000 kilomètres fibre optique qui desservent aujourd'hui 63 ZAE et 187 sites publics et stratégiques.

Il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation du rapport.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Fonds d'aide à l'immobilier des entreprises.

N° 23/11/038 FONDS D'AIDE A L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES - MODIFICATION DU CADRE GENERAL D'INTERVENTION ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION

M. STASSINOS.- Il s'agit ici de modifier le dispositif de fonds d'aide à l'immobilier des entreprises. Il faut noter que, pour la deuxième fois, on a obtenu le label de « territoire d'industrie ». Il est proposé à l'assemblée de modifier à la marge la condition d'attribution des aides, notamment en rendant les industries mer et défense éligibles à ce dispositif, et de passer de 10 000 à 25 000 € au niveau des aides.

M. LE PRESIDENT. - Très bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Fonds de soutien à la production cinématographique, etc.

N° 23/11/039 FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX MEDIAS - MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION M. STASSINOS. - Il s'agit là de confirmer le soutien que la Métropole apporte, aux côtés de la Région Sud, à l'industrie cinématographique sur notre territoire. Le cinéma, les productions, c'est un facteur d'attractivité économique, touristique qui permet de créer à l'instant T des revenus économiques, de créer aussi, de façon pérenne, des emplois sur le territoire, de mettre en place des filières de formations qui vont déboucher sur des emplois.

Il y a une forte concurrence entre tous les territoires et il est proposé pour cette année, de façon un peu exceptionnelle, grâce à l'arrivée de la série *Tom et Lola* sur notre territoire, d'augmenter en particulier en 2023 cette enveloppe et de la ramener l'année prochaine, à partir de 2024, à l'enveloppe qui avait été initialement proposée. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT - Très bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 80

CONTRE:0

ABSTENTION: 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Conventions et avenants relatifs à la Ligne Nouvelle.

Monsieur Chenevard.

Mme LEVY sort de la salle.

N° 23/11/040

CONVENTIONS ET AVENANTS RELATIFS A LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) A CONCLURE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ETUDES ET DES ACQUISITIONS FONCIERES PAR LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHENEVARD. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, en début de séance, j'ai entendu, concernant la présentation du rapport sur le développement durable, un certain nombre de choses, et notamment des erreurs, que je vais me permettre de rectifier, ce qui permettra de mieux comprendre l'impact de cette convention.

La première erreur, c'est de considérer que nous n'avons pas de résultats en termes de mobilité. Je veux juste rappeler que nous sommes passés en 1998 de 63 % de mobilité en voiture à 52 % aujourd'hui. Notre objectif fixé dans le

PDU est un objectif à 50 %. C'est la marque, effectivement, que nous sommes sur la bonne voie.

Le deuxième élément, ça a d'ailleurs été rappelé, c'est la qualité de l'air et l'amélioration de la qualité de l'air qui sont des indicateurs majeurs.

Ceci nous amène à cette délibération, puisque pour poursuivre le déroulé de la mise en place du PDU, nous avons besoin de développer ce qui s'appelle aujourd'hui un RER métropolitain. Ce RER métropolitain va nous permettre de drainer, à partir des quatorze gares qui existent, sept dans TPM et sept autour, tous les gens à qui on va proposer une option de déplacement qui ne soit pas une option voiture. Le projet de la LNPCA s'inscrit totalement dedans, puisque son objectif est de faire en sorte que l'on désature Marseille, Toulon et Nice.

Il a été créé un établissement public qui permet de diminuer de moitié la participation de Toulon Provence Méditerranée au financement de ces opérations, c'est important de le rappeler. Le financement global, c'est 20 % Europe, 40 % État, 20 % Région et 20 % les autres collectivités.

M. LE PRESIDENT - Merci beaucoup. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR: 78

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1 - M. NAVARRANNE

NPPV: 1 - Mme LEVY

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc adopté.

Remboursement à la commune de Hyères, Monsieur Chenevard.

Mme LEVY entre dans la salle.

N° 23/11/041 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES DES FRAIS SUPPORTES EN 2023 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA

OLBIA

M. CHENEVARD:- Un simple remboursement, comme l'année passée d'ailleurs : le stationnement est une compétence métropolitaine, le parking Gambetta est encore, mais c'est quasiment terminé, était en gestion avec un certain nombre d'investissements par la commune de Hyères pour un montant de 122 722,92 €. Toulon Provence Méditerranée rembourse donc la commune de Hyères d'un montant de 122 722,92 €.

M. LE PRESIDENT. - Et on le remercie! Pas d'opposition, pas d'abstention?

(Vote à main levée)

POUR: 79

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1 – M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Et, Monsieur Roux, remboursement pour La Seyne.

N° 23/11/042 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LA LA SEYNE-SUR-MER DES FRAIS D'ENERGIE SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE - ESPLANADE MARINE

M. ROUX.- On rembourse Madame Bicais de 256 001,39 €, car elle a demandé la séparation des compteurs électriques de l'Esplanade Marine. Le point de livraison électrique de la Métropole n'étant pas réalisé à ce jour, la commune a pris en charge les charges afférentes au point de livraison de cette esplanade et nous lui remboursons cette somme. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pas d'opposition, pas d'abstention?

(Vote à main levée)

POUR: 79

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1 - M. NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc approuvé.

Mes chers collègues, avant de nous quitter, je voudrais faire une intervention parce que des séances de ce type ne laissent pas indemnes.

J'ai été pendant 45 ans professeur d'université, président d'université: jamais un début de problème. Jamais ! J'ai été pendant douze ans Maire de la commune de Saint-Cyr: jamais un début de problème. Et ceux qui se permettent d'écrire que j'ai été obligé de partir doivent se rappeler que j'ai fait élire mon premier adjoint au sein du Conseil. J'ai été, deux mandats, conseiller régional: aucun problème. J'ai été pendant 20 ans député: aucun problème. Je suis maire de la ville de Hyères et je suis devenu le diable, avec des méthodes absolument insupportables, fondées sur l'anonymat, fondées sur la médisance, fondées sur la haine! Il faut que vous sachiez que, depuis mon élection, un blog pourri, toutes les semaines, « balance » sur moi, sur ma famille, sur mes enfants. C'est intolérable! Tout ça, semble-t-il, avec le réflexe

du gamin qui a vu un jouet dans la vitrine, qui croyait pouvoir en disposer et il n'a pas été élu. C'est difficile, c'est insupportable.

J'ajoute même que cette maladie de la haine inonde désormais mon équipe puisque, comme je vous l'indiquais, quand vous faites voter le lundi à l'unanimité un vote de confiance en proposant un vote à bulletin secret, qu'on me refuse spontanément, et que l'unanimité se fait pour soutenir ma personne, et qu'on ne s'y trompe pas, c'était précis, mon projet, et cela, bien sûr, jusqu'à la fin du mandat, le lendemain, vous avez deux personnes, je ne sais pas comment les appeler, je ne vais pas les qualifier, qui vont voir la presse pour dire : « Non, j'ai voté, mais nous restons à l'intérieur pour miner le terrain et faire en sorte de lui causer des problèmes ». Cela est intolérable.

Et aujourd'hui, point d'orgue, alors qu'il y a un débat qui est un débat de fond, à la fois sur la méthode qu'évoquait M. Navarranne, et sur autre chose qui méritait d'être portée, voire la façon dont certains se vautrent dans le caniveau pour en mettre un coup supplémentaire, je voulais simplement vous dire qu'après lecture du procès-verbal, je déposerai plainte pour diffamation et calomnie contre Madame Portuese.

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

M. le Président de la Métropole Jean-Pierre GIRAN La Secrétaire de séance Béatrice VEYRAT-MASSON